

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

29 MAI 2026

PROJETS DE DÉCRET

**contenant le premier ajustement du budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026**

**contenant le premier ajustement du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026**

EXPOSÉ PARTICULIER *

**afférent aux compétences de la Ministre de l'Énergie,
du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports**

TABLE DES MATIERES

I.	RECETTES	4
a.	Tableau général des recettes.....	4
II.	DISPOSITIF DES RECETTES	8
a.	Commentaire par article de base	9
III.	DEPENSES	10
a.	Dispositif dépenses.....	10
b.	Liste des programmes	12
c.	tableau des dépenses	14
I.	Division organique 14.....	14
II.	Division organique 15.....	19
III.	Division organique 16.....	21
IV.	Tableau des variations compensées	46

INTRODUCTION

Le présent ajustement budgétaire dépasse le simple exercice comptable pour les compétences de la Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.

Il tient compte des ajustements nécessaires afin de rencontrer les engagements pris par le Gouvernement.

Cet ajustement est un exercice de responsabilité. Il confirme, sécurise et prolonge les décisions prises lors du budget initial.

Comme annoncé lors de la présentation du budget initial 2026, le Gouvernement a renforcé les moyens dévolus au dispositif d'allocation loyer sur base des besoins réels estimés par l'administration. Un montant complémentaire de 5.150.000 euros est ainsi inscrit à l'ajustement.

Un soutien complémentaire de 708.000 euros est octroyé en faveur des propriétaires solidaires via le Fonds du logement. Ce mécanisme, permet de rénover des logements accessibles.

Un montant complémentaire de 600.000 euros est alloué à la SWL pour couvrir le fonctionnement des SLSP.

S'agissant de la rénovation énergétique, les moyens alloués au dispositif des Rénopacks, sont majorés de 4.972.000 euros, afin de couvrir les besoins de la SWCS.

Concernant la politique énergétique, 4.571.000 € viennent renforcer le Fonds énergie pour l'année 2026 afin d'agir sur la maîtrise de la demande énergétique tant des entreprises que des ménages.

Pour le secteur aéroportuaire, des moyens complémentaires de 693.000 euros permettront de couvrir les prestations de contrôle aérien exercées par Skeyes.

Un montant de 343.000 euros est par ailleurs mobilisé afin de couvrir les dépenses métiers du SPW TLPE.

Enfin, cet ajustement permet de mesurer pleinement le travail de réorganisation de la structure budgétaire dans les compétences aéroports, énergie, climat, logement et développement durable, tel que réalisé et présenté lors de l'initial 2026. Cette réorganisation poursuivait un objectif d'amélioration de la transparence et de la lisibilité. À cet égard, le présent exercice confirme une lecture plus claire, structurée et cohérente des politiques menées.

I. RECETTES

a. TABLEAU GENERAL DES RECETTES

Administration	AB		Libellé de l'adresse budgétaire				initial 2026	Variations	ajusté 2026
	Compte budgétaire	Domaine fonctionnel		2023	2024	2025			
ARNE	93810000	920.001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : AB 074.001, programme 15.074, division organique 15)	387.932	0	0	158.000	0	158.000
TLPE	92610000	901.068	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	365	0	0	0	0
TLPE	92610000	901.069	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	187	205	202	200	0	200
TLPE	93132000	924.003	Remboursement de primes et subventions liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	2.710	634	65	0	0	0
TLPE	93200000	901.167	Remboursement de subventions accordées à des ASBL	208	0	0	0	0	0

TLPE	93441000	901.168	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	409	0	424	0	0	0
TLPE	93441000	901.169	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	3	7	0	4	0	4
TLPE	93690000	901.073	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	144	188	188	225	0	225
TLPE	93810000	923.002	(Supprimé) Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : AB 088.001, programme 16.088, division organique 16)	3	8	13	0	0	0
TLPE	93810000	901.292	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux entreprises			0	11	0	11
TLPE	93810000	924.001	Produit de diverses amendes liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)	226	163	132	0	0	0
TLPE	93810000	924.002	Produit de diverses redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme	8.349	17.554	11.701	11.000	4.571	15.571

		16.089, division organique 16)							
TLPE 93830000	901.111	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	0	0	0	0	0	0	0
TLPE 93850000	901.290	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux ménages			0	70	0	0	70
TLPE 93850000	923.001	(Supprimé) Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 et 200 bis du même Code - Amendes aux ménages (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : AB 088.001, programme 16.088, division organique 16)	70	83	129	0	0	0	0
TLPE 94140000	924.004	Récupération de dotations de la CWAPE (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)		857	1.047	0	0	0	0
TLPE 94321000	924.005	Récupération de subventions aux administrations publiques locales (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)		0	781	0	0	0	0
TLPE 94640000	901.170	(Supprimé) Remboursement des subventions accordées aux organismes publics en matière de logement	22	0	0	0	0	0	0
TLPE 94926000	901.171	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	68	22	24	52	0	0	52
MI 98914000	901.268	Remboursement de la mission déléguée de la SOWAER - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel			0	0	2.206	2.206	

		<i>Différence</i>	9.743	14.963	11.359	8.100	2.206	10.306
--	--	-------------------	-------	--------	--------	-------	-------	--------

II. DISPOSITIF DES RECETTES

Sans objet, pour mémoire.

a. COMMENTAIRE PAR ARTICLE DE BASE

DF 924.002 Produit de diverses redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises - (recettes affectées au Fonds Energie : AB 089.001, programme 16.089, division organique 16)

(Code SEC :38.10)

- Base légale, décrétable ou réglementaire : Décret du 12 avril 2001 organisant le marché régional de l'électricité, art. 51 bis et 51 ter.
- Montant du crédit réévalué : **15.571 milliers EUR.**
- Cet article se rapporte aux recettes affectées au Fonds Energie.

Les modalités d'alimentation et d'affectation du Fonds sont déterminées dans le décret du 12 avril 2001 organisant le marché régional de l'électricité.

La source principale de financement est la redevance de raccordement. En 2025, elle représentait près de 86 % des recettes du Fonds Énergie.

Dans le cadre de l'ajustement 2026, une augmentation de recette de 4,571 millions € est actée. Elle s'explique par la vente des statistiques wallonnes excédentaires de production d'énergie renouvelable pour les années 2023 et 2024 à l'Etat fédéral afin de permettre à ce dernier d'atteindre ses objectifs européens. La Wallonie disposant d'un surplus de production d'énergies renouvelables pour ces deux années.

Cette recette exceptionnelle porte les recettes totales du Fonds à 15,571 millions d'euros.

Du côté des dépenses, le Fonds prend en charge le coût réel des obligations de service public, soutient le développement de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables, finance des actions d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), notamment via l'octroi de primes ainsi que des initiatives d'information et de sensibilisation et finance les plans d'action et de prévention en matière d'énergie. En outre, le Fonds permet également le financement de certaines subventions facultatives pluriannuelles relevant de la compétence énergie.

DF 901.268 - Remboursement de la mission déléguée de la SOWAER - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel

(code SEC 46.40)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
- Montant du crédit réévalué : **2.206 milliers EUR**
- Perception trésorerie : non réglementée.

Commentaire : Remboursement de la SOWAER de subventions trop perçues concernant la dotation pour les missions de sûreté complémentaires non utilisée par Liège Airport

III. DEPENSES

a. DISPOSITIF DEPENSES

Art. 5

L'article 14 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, §1^{er}, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, la Ministre en charge du Logement et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits d'engagement et de liquidation entre les programmes 080, 081, 084, 078 et 083 de la division organique 16 et le programme 127 de la division organique 15. ».

Justification :

Intégration du programme 15.127 lié à la « Sécurité Gaz » dans le cavalier général lié au logement et à l'énergie.

Art. 12

L'article 90 du décret du 19 décembre 2025 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat de l'année 2026 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 17.621.000 euros pour les recettes et à 37.526.000 euros pour les dépenses. ».

Justification :

Adaptation du montant total des dépenses et recettes de l'AWAC.

b. LISTE DES PROGRAMMES

TABLEAU SYNTHETIQUE

En dépenses, le budget 2026 ajusté de la Ministre en charge de l’Energie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, se synthétise comme suit, en crédits d’engagement (CE) et en crédits de liquidation (CL)

				(en milliers €)			
D.O.	Libellé	Programme	Libellé	CE		CL	
				2026 actuel	2026 aju	2026 actuel	2026 aju
02	Subsistance	02.010	Crédit Cabinet	2.957		2.957	
10	Secrétariat Général	10.085	Développement durable	11.927		3.618	
		10.122	Plan de relance de la Wallonie (PRW) et la Facilité pour la relance et la résilience européen (FRR)	1.024		86.774	
14	Mobilité et Infrastructures	14.001	Fonctionnel du SPW MI (aéroport)	436		436	
		14.046	Aéroports et aérodromes régionaux.	83.351	1.132	83.351	1.201
15	Agriculture, ressources naturelles et environnement	15.062	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	5.739		5.739	
		15.074	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	158.000		158.000	
		15.127	Sécurité Gaz	0	125	304	-179
16	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	16.001	Fonctionnel du SPW TLPE (logement & énergie)	917		1.128	
		16.078	(Modifié) Aménagement du territoire, urbanisme et plan habitat permanent	7.823	-2.669	3.151	-2.734

		16.080	(Modifié) Logement : Financement des politiques d'accès et de rénovation du logement public/privé.	332.072	5.798	330.758	11.248
		16.081	(Modifié) Logement : financement des plans d'investissement.	116.199		120.365	
		16.083	Energie	35.412	20	29.175	20
		16.084	Logement : Rénopack	119.757	4.926	119.586	4.926
		16.089	Fonds budgétaire : Fonds Energie	7.986	7.161	7.986	4.571
		16.090	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack -	72.400		72.400	
Total				956.000	16.493	1.025.728	19.053

Moyens budgétaires : libellés des articles
D.O. : n° de la division organique
Prog. : n° de programme
CE 2025 : moyens d'engagement de l'exercice en cours
CE 2026 : moyen prévu pour l'initial 2026
CE 2025 : moyens de paiement de l'exercice en cours
CE 2026 : moyen prévu pour l'initial 2026

C. TABLEAU DES DEPENSES

I. DIVISION ORGANIQUE 14

PROGRAMME 046 : AEROPORTS

	Tit.	D.O	Prog	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR			
								CE		CL	
								2026	2026	2026	2026
									Aju.		Aju.
Moyens budgétaires											
Frais de fonctionnement courant, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais d'assurances et études, honoraires d'avocats et frais d'expertise, et dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	046	81211000	046.002	CE/CL		418	343	418	343
	I					CE/CL		+30		+30	
Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	I	16	046	81211000	046.006	CE/CL		5		5	
Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	I	16	046	81211000	046.009	CE/CL		10		10	
Remboursement des frais supportés par Skeyes dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	I	16	046	81221000	046.004	CE/CL		2.200	789	2.200	858
Dépenses à l'intérieur de l'administration publique <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	046	81221000	046.042	CE/CL		14		14	
	I					CE/CL		+14		+14	
Entretien et gestion des aérodromes <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	046	81410000	046.012	CE/CL		—		—	
	I	16				CE/CL		-44		-44	
Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	I		046	82140000	046.037	CE/CL		5		5	
Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	I	16	046	82160000	046.038	CE/CL		50		50	
Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	I	16	046	83122000	046.016	CE/CL		7.920		7.920	

Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	I	16	046	83132000	046.017	CE/CL	13.669		13.669		
Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	I	16	046	83132000	046.019	CE/CL	8.658		8.658		
Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	I	16	046	83300000	046.020	CE/CL	3		3		
Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	I	16	046	84140000	046.022	CE/CL	3.761		3.761		
Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	I	16	046	84140000	046.023	CE/CL	21.687		21.687		
Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	I	16	046	84140000	046.024	CE/CL	12.815		12.815		
Dotation exceptionnelle à la SOWAER pour le suivi d'indemnisation des riverains suite à une décision de justice	I	16	046	84140000	046.026	CE/CL	—		—		
Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	I	16	046	84140000	046.027	CE/CL	5.663		5.663		
Dotation spécifique destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la SOWAER afférent à l'exercice des missions déléguées environnementales	I	16	046	84140000	046.043	CE/CL	6.033		6.033		
Subvention à la commune de Saint-Hubert pour la concession de l'exploitation de l'aérodrome de Saint-Hubert	I	16	046	84322000	046.039	CE/CL	40		40		
Dotation complémentaire à BSCA pour l'accomplissement de missions de sûreté	II	16	046	85112000	046.028	CE/CL	—		—		
Dépenses patrimoniales de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires / ACNAW	II	16	046	87422000	046.034	CE/CL	—		—		
Augmentation de capital de la SOWAER	II	16	046	88561000	046.035	CE/CL	400		400		
Total								83.351	1.132	83.351	1.201

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

Objectifs du programme

Les moyens alloués au programme permettent notamment de financer les missions et actions suivantes :

- L'inspection aéroportuaire, en vue d'assurer la conformité des sites d'exploitation avec les normes internationales en vigueur en matière de sûreté et de sécurité ;
- Le contrôle de la gestion des infrastructures aéroportuaires de Charleroi-Bruxelles Sud et de Liège-Bierset et leur mise en conformité avec les normes internationales de sécurité et de sûreté ;
- Les mesures d'accompagnement en faveur des riverains.

Par ailleurs, afin d'assurer le financement et le suivi de l'ensemble de la politique aéroportuaire tant en ce qui concerne le développement des infrastructures que les mesures d'accompagnement, le Gouvernement a créé une société spécialisée, la SOWAER, Société Wallonne des Aéroports, laquelle a pour objet social, entre autres prestations de services au profit des sociétés de gestion des aéroports, de développer les infrastructures des aéroports de Liège-Bierset et de Charleroi Bruxelles Sud et de les mettre à disposition des sociétés d'exploitation. La société est chargée en outre d'assurer le suivi et le financement des mesures d'accompagnement. Pour ce faire, le Gouvernement lui a confié une mission déléguée et lui verse une dotation annuelle.

La société est également chargée de prendre des participations dans les sociétés d'exploitation des aéroports de Liege Airport et de BSCA et de financer les missions de sécurité et sûreté à hauteur des budgets octroyés. Enfin, la valorisation et la gestion des infrastructures des aérodromes sont confiées à la SOWAER.

II. DIVISION ORGANIQUE 15

PROGRAMME 127 : SECURITE GAZ

Moyens budgétaires	Tit.	D.O	Prog	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR			
								CE		CL	
								2026	2026	2026	2026
									Aju.		Aju.
(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de gestion	I	15	127	81211000	127.001	CE/CL		—	+125	304	-179
Achat de matériel de transport	II	15	127	87410000	127.002	CE/CL		—		—	
Total									125	304	125

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

Objectifs du programme

Le présent programme est destiné à doter le département de l'environnement et de l'eau du SPW ARNE des moyens nécessaires à l'exercice du contrôle des mesures de sécurité dans la distribution et l'exploitation des réseaux gaziers.

COMMENTAIRES PAR ARTICLE DE BASE

DF 046.026 : (modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de gestion (code SEC : 12.11)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

III. DIVISION ORGANIQUE 16

PROGRAMME 078 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PLAN "HABITAT PERMANENT".

Moyens budgétaires	Tit.	D.O.	Prog.	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR			
								CE		CL	
								2026	2026	2026	2026
								Aju.		Aju.	
Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	II	16	078	86321000	078.031	CE/CL		7.823	-2.669	3.151	-2.734
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>								-458		-458	
Total								7.823	-2.669	3.151	-2.734

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

OBJECTIF DU PROGRAMME

La Région wallonne s'est engagée dans un projet visant à réduire l'habitat permanent au sein des campings touristiques, une initiative motivée par la nécessité de répondre aux enjeux sociaux liés à ce type d'habitat. Beaucoup de personnes y résident de manière permanente en raison de coûts de logement plus bas, mais cette pratique entraîne des problématiques de confort, de salubrité, de sécurité et d'accès aux services essentiels. La Région a souhaité ainsi accompagner ces résidents vers des solutions d'hébergement plus adaptées et en adéquation avec les normes actuelles, tout en encourageant la revitalisation touristique des campings.

Les moyens affectés à cette politique historiquement éparpillés dans différents programmes ont été rapatriés dans ce programme afin d'en offrir une vision consolidée. Suite notamment aux conclusions du 4ème rapport d'évaluation portant sur la "maîtrise des entrées" le plan HP doit faire l'objet d'une nouvelle approche afin d'en améliorer l'efficacité et d'atteindre les objectifs fixés.

PROGRAMME 080 : LOGEMENT : FINANCEMENT DES POLITIQUES D'ACCES ET DE RENOVATION DU LOGEMENT PUBLIC/PRIVE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O	Prog	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR			
								CE		CL	
								2026	2026	2026	2026
									Aju.		Aju.
Provision destinée à financer les frais relatifs à la création de l'agence pour la partie logement privé	I	16	080	80100001	80.048	CE/CL		—		—	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						CE/CL		-922		-922	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>						CE/CL		-78		-78	
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	I	16	080	81211000	80.001	CE/CL		1.948	-61	1.948	-61
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						CE/CL		+916		+916	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>						CE/CL		+536		+536	
Frais de participations aux foires et salons (remboursement aux UAP)	I	16	080	81221000	80.065	CE/CL		60		60	
Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	I	16	080	82140000	80.050	CE/CL		5		5	
Taxes diverses e.a mise au rôle	I	16	080	81250000	80.063	CE/CL		5		5	
Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	I	16	080	82160000	80.051	CE/CL		5		5	

Subventions facultatives pluriannuelles aux APL dans le cadre de leurs missions de capteurs logement (asbl - S11)	I	16	080	83132000	80.058	CE/CL		250		50	
Subventions facultatives pluriannuelles diverses en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement - S11&12 <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	080	83132000	80.059	CE/CL		375		93	
						CE/CL				+18	
Subventions facultatives pluriannuelles au Relais Social de Charleroi dans le cadre du relogement hivernal <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	080	84359000	80.072	CE/CL		165		49	
						CE/CL				+16	
Subvention de fonctionnement aux Fédérations représentatives des AIS, Régie de Quartiers et APL <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	080	83132000	80.060	CE/CL		282		282	
						CE/CL		+72		+72	
Dépenses et indemnités de procédures pour entreprise <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	080	83200000	80.071	CE/CL		2		2	
						CE/CL		+2		+2	

Subventions facultatives pluriannuelles en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	I	16	080	83300000	80.002	CE/CL		700		152	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	<i>I</i>	<i>16</i>				<i>CE/CL</i>				<i>+12</i>	
Subventions facultatives pluriannuelles aux APL dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	I	16	080	83300000	80.052	CE/CL		1.250		250	
Allocations de déménagement, d'installation et de loyer - transferts aux ménages	I	16	080	83431000	80.008	CE/CL		10.742		10.736	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	<i>I</i>	<i>16</i>				<i>CE/CL</i>		<i>-95</i>		<i>-101</i>	
Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	I	16	080	83441000	80.009	CE/CL		4.200		4.200	
Allocation-loyer	I	16	080	83441000	80.011	CE/CL		6.314		6.314	5.150
Dépenses et indemnités procédure pour ménage via un compte tiers avocat	I	16	080	83441000	80.075	CE/CL		2		2	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						<i>CE/CL</i>		<i>+2</i>		<i>+2</i>	
Subventions en faveur du Réseau Habitat Francophonie	I	16	080	83530000	80.061	CE/CL		—		—	
Aide à la location à destination des OFS	I	16	080	84140000	80.013	CE/CL		6.592		6.592	

Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	I	16	080	84140000	80.014	CE/CL		36.268		36.268	
Subvention à Consortium construire adaptable	I	16	080	84140000	80.018	CE/CL		65		65	
Dotation SWCS à destination des entités locales (ancien FRCE)	I	16	080	84140000	80.019	CE/CL		529		529	
Subvention aux UAP visant le financement de campagne de communication <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	080	84140000	80.049	CE/CL CE/CL		—		—	-39
Subvention de fonctionnement à la SWCS	I	16	080	84140000	80.053	CE/CL		718		718	
FLW - Intervention régionale pour l'accueil des réfugiés ukrainiens en hébergements collectifs	I	16	080	84140000	80.054	CE/CL		—		—	
Subvention à la SWCS au titre d'intervention dans la charge d'intérêt de l'emprunt B.E.I	I	16	080	84140000	80.066	CE/CL		—	4.255	—	4.255
Subventions à la SWL pour l'aide aux SLSP	I	16	080	84140000	80.067	CE/CL		16.585	600	16.585	600
Subvention de fonctionnement à la SWL	I	16	080	84140000	80.068	CE/CL		15.793	200	15.793	200
Subventions diverses aux Communes dans le cadre de la politique du logement	I	16	080	84322000	80.069	CE/CL		8		83	

Dépenses et indemnités procédure ASBL pouvoirs locaux secteur 1313 <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	080	84340000	80.074	CE/CL CE/CL	2 +2	2 +2		
Subventions facultatives pluriannuelles Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de logement	I	16	080	84359000	80.021	CE/CL	1.000	200		
Dotation à la Communauté Germanophone pour l'exercice de la compétence Logement	I	16	080	84526000	80.070	CE/CL	5.601	96	5.601	96
Création de kots étudiants d'utilité publique – AIS	II	16	080	85111000	80.057	CE/CL	—	—		
Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	II	16	080	85310000	80.028	CE/CL	10.000	10.000		
Primes pour l'habitat alternatif	II	16	080	85310000	80.029	CE/CL	117	117		
PNRR -Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	II	16	080	85310000	80.073	CE/CL	100.000	100.000		
Intervention dans la prise en charge des intérêts des rénopacks accordés par le Fonds du Logement Wallon	II	16	080	86141000	80.031	CE/CL	3	3		

Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	II	16	080	86141000	80.033	CE/CL		536		536	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>						<i>CE/CL</i>		+3		+3	
Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	II	16	080	86141000	80.034	CE/CL		19.570		19.570	
Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement et des mesures seniors et kots	II	16	080	86141000	80.035	CE/CL		8.500		4.259	
Dotation à la Société wallonne de crédit social destinée à financer l'activité des prêts sociaux.	II	16	080	86141000	80.036	CE/CL		23.300		23.300	
Subventions au Fonds du Logement pour la rénovation et la prise en gestion auprès des propriétaires solidaires	II	16	080	86141000	80.037	CE/CL		4.332	708	5.632	1.008
Equipement d'ensembles de logements	II	16	080	86141000	80.038	CE/CL		—		—	
Dotation spéciale à la SWCS en vue de financer le déficit de trésorerie - partie capital	II	16	080	86142000	80.062	CE/CL		6.048		6.048	

Avances remboursables à destinations des UAP	II	16	080	88571000	80.041	CE/CL		50.200		54.704	
Total								332.072	5.798	330.758	11.248

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

Objectifs du programme

Conformément à la DPR, la priorité est mise sur les politiques d'accès au logement au travers de l'action de la SWCS, de ses guichets de crédits social et du FLW, dans l'attente de la concrétisation de l'Agence de l'Habitation. La Région intervient également dans une assurance contre la perte de revenus lorsque l'emprunteur contracte un prêt hypothécaire.

La Région vise également une amélioration de la qualité des logements qui se traduira par un nouveau mécanisme de soutien global à la rénovation plus simple, plus lisible, plus efficace et plus soutenable pour la Wallonie.

L'action des organismes à finalités sociales est également soutenue en vue prendre en gestion des biens privés pour les (re)mettre en location à loyer aidé, le cas échéant, après avoir effectué les travaux nécessaires avec l'aide de la Région

Enfin, l'accès à un logement locatif décent est également ciblé par l'octroi d'allocations déménagement-loyer (ADEL), d'allocation d'attente logement et d'alloc.

Ce programme regroupe l'ensemble des initiatives de rénovation des logements qu'ils soient d'utilité publique ou privés.

COMMENTAIRES PAR ARTICLE DE BASE

DF 080.001 – Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement

(Code SEC : 12.11)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.
- Montant du crédit en cours : Engagement : 1.948 milliers EUR
Liquidation : 1.948 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 1.887 milliers EUR
Liquidation : 1.887 milliers EUR
- Ce crédit est destiné principalement :
 - A couvrir les honoraires des avocats chargés de défendre les intérêts de la Région ;
 - A financer des enquêtes confiées à des organismes extérieurs relatives aux différents paramètres pouvant influencer la politique du logement ;
 - A couvrir les frais de participation des agents de l'administration à des séminaires et des colloques ;
 - A couvrir les frais de publication des brochures éditées par l'administration ;
 - A couvrir les commandes de revues et autres frais de fonctionnement spécifiques ;
 - A financer des campagnes d'information.

La diminution résulte d'un transfert vers les crédits finançant le Service Commun d'Audit afin de couvrir les audits relatifs à la Sambrienne.

- Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	235	235	0	0	0	0
Crédits 2026	1.887	1.652	235	0	0	0
Totaux	2.122	1.887	235	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglementée

DF 080.011 – Allocation-loyer

(Code SEC : 34.41)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Code wallon de l'Habitation durable, art.14, §2
 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'une allocation de loyer et d'énergie à certains candidats à l'attribution d'un logement d'utilité publique donné en location par une société de logement de service public en application de l'article 94, § 1er, du Code wallon de l'Habitation durable et modifiant diverses dispositions relatives à l'énergie et au logement
 - Dispositif des dépenses du décret budgétaire

- Montant du crédit en cours : Engagement : 6.134 milliers EUR
Liquidation : 6.134 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 6.314 milliers EUR
Liquidation : 11.464 milliers EUR
- Ce crédit est destiné à financer l'allocation d'attente logement accordée à certains candidats à un logement "social".

Les moyens prévus sur ce DF permettent de couvrir les besoins estimés par l'administration pour l'exercice 2026.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	5.150	5.150	0	0	0	0
Crédits 2026	6.314	6.314	0	0	0	0
Totaux	11.464	11.464	0	0	0	0

DF 080.066 – Subvention à la SWCS au titre d'intervention dans la charge d'intérêt de l'emprunt B.E.I

(Code SEC : 41.40)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
- Dispositif des dépenses du décret budgétaire
- Montant du crédit en cours : Engagement : 0 milliers EUR
Liquidation : 0 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 4.255 milliers EUR
Liquidation : 4.255 milliers EUR

La charge attendue par la SWCS définie dans le tableau d'amortissement arrêté par la BEI est de 4.2550.000€. Cette subvention vise à rembourser la SWCS (jusqu'ici la SWCS recevait les montants directement de la Région et c'est cette dernière qui assumait, le cas échéant, la charge de l'emprunt).

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	4.255	4.255	0	0	0	0
Totaux	4.255	4.255	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglementée

DF 080.067 – (Nouveau) Subventions à la SWL pour l'aide aux SLSP

(Code SEC : 41.40)

- Ce crédit vise à prendre en charge à concurrence d'un maximum de 200.000 EUR le coût du marché visant à définir les parcours usager de la future Agence de l'Habitation.
- Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	15.993	15.993	0	0	0	0
Totaux	15.993	15.993	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

DF 080.070 – Dotation à la Communauté germanophone pour l'exercice de la compétence logement
(Code SEC : 45.26)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 2 mai 2019 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement
- Montant du crédit en cours : Engagement : 5.601 milliers EUR
Liquidation : 5.601 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 5.697 milliers EUR
Liquidation : 5.697 milliers EUR
- Ce crédit est destiné à permettre à la Communauté germanophone de couvrir le coût de sa politique en matière de logement conformément au décret lui ayant transféré l'exercice de cette compétence.

L'évolution du montant par rapport à l'initiale tient compte de l'impact de l'indexation.

- Dévolution des crédits, en milliers EUR :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	5.697	5.697	0	0	0	0
Totaux	5.697	5.697	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

DF 080.037 – Subventions au Fonds du Logement pour la rénovation et la prise en gestion auprès des propriétaires solidaires

(Code SEC 61.41)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Code wallon de l'habitation durable.
 - Contrat de gestion entre la Région et le FLW.
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 2016 modifiant l'AGW du 23 décembre 2010 déterminant les conditions et modalités d'octroi d'une aide aux agences immobilières sociales et aux associations de promotion du logement en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les logements inoccupés qu'elles prennent en gestion ou en location.

- Montant du crédit en cours : Engagement : 4.332 milliers EUR
Liquidation : 5.632 milliers EUR

- Montant du crédit proposé : Engagement : 5.040 milliers EUR
Liquidation : 6.640 milliers EUR

- Ce crédit est destiné à couvrir des subventions accordées à des opérateurs immobiliers privés pour leur permettre d'effectuer des travaux en vue de la prise en gestion ou en location de logements.

Le FLW, qui exerce la tutelle sur les A.I.S et les A.P.L., coordonne cette politique. L'augmentation est liée aux besoins constatés par le FWL pour la politique « propriétaire solidaire ».

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	12.347	3.265	2.500	2.500	2.500	1.582
Crédits 2026	5.040	3.375	1.665	0	0	0
Totaux	17.387	6.640	4.165	2.500	2.500	1.582

PROGRAMME 083 : ENERGIE

Moyens budgétaires	Tit.	D.O	Prog	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR			
								CE		CL	
								2026	2026	2026	2026
									Aju.		Aju.
Frais généraux de fonctionnement	I	16	083	81211000	083.001	CE/CL		8.216		7.884	
Intérêt de la dette commerciale	I	16	083	82140000	083.071	CE/CL		2		2	
Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	I	16	083	83122000	083.043	CE/CL		1.100		377	
Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	83132000	083.005	CE/CL		3.796		3.605	169
Subventions en faveur du secteur privé - cofinancement européen	I	16	083	83132000	083.087	CE/CL		0		0	
Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	83200000	083.007	CE/CL		4		1.405	5
Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières - Cofinancement européen	I	16	083	83200000	083.050	CE/CL		0		0	
Transfert de revenus aux ASBL au service des ménages <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	83300000	083.008	CE/CL		0		252	24
Transfert de revenus aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	I	16	083	83520000	083.070	CE/CL		0		2	
Transferts de revenus à l'étranger aux institutions internationales autres que les institutions de l'UE	I	16	083	83540000	083.009	CE/CL		50		109	
Transfert de revenus à l'étranger aux pays autres que les pays membres de l'UE (non administrations publiques)	I	16	083	83560000	083.074	CE/CL		22		44	

Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - Aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA)	I	16	083	84130000	083.080	CE/CL		0		0	
Intervention dans les frais de gestion dans le cadre du Financement FEDER à destination des UAP	I	16	083	84140000	083.090	CE/CL		0		0	
Subvention en matière de politique de l'énergie en faveur des Provinces <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	083	84312000	083.052	CE/CL		800		285	144
Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des communes <i>Dont arrêté(s) de transfert</i> <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	083	84322000	083.011	CE/CL		6.100		2.929	155 -285
Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des ASBL dépendant du secteur public <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	I	16	083	84340000	083.040	CE/CL		600		300	137
Subventions facultatives pluriannuelles - Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des ASBL des pouvoirs locaux	I	16	083	84340000	083.091	CE/CL		860		172	
Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des CPAS <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	84352000	083.045	CE/CL		67		0	
Transferts de revenus aux Intercommunales du secteur S.1313 <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	84353000	083.041	CE/CL		148		757	114
Transferts de revenus aux autres pouvoirs locaux - Cofinancement européen	I	16	083	84359000	083.075	CE/CL		0		0	
Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires) - Communauté française <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	I	16	083	84524000	083.051	CE/CL		0		348	348

Dotation à la Communauté germanophone suite au transfert de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie	I	16	083	84526000	083.029	CE/CL		1.169	20	1.169	20
Transferts de revenus au pouvoir fédéral (Cofinancement européen)	I	16	083	84540000	083.076	CE/CL		0		0	
Aides à l'investissement aux entreprises publiques	II	16	083	85111000	083.078	CE/CL		0		391	
Transfert en capital aux entreprises et institutions financières - aides à l'investissement aux entreprises privées	II	16	083	85112000	083.014	CE/CL		1.206		866	
Aides à l'investissement aux ASBL au service des ménages <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	85210000	083.017	CE/CL		0		99	41
Aide à l'investissement aux ménages en matière de politique énergétique	II	16	083	85310000	083.018	CE/CL		200		165	
Aides à l'investissement dans le cadre du Financement FEDER à destination des UAP	II	16	083	86141000	083.089	CE/CL		0		0	
Intervention régionale en faveur du CRAC pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les écoles (appel 2019) (PWT)	II	16	083	86142000	083.022	CE/CL		863		863	
Aides à l'investissement aux provinces <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	86311000	083.046	CE/CL CE/CL		0		172	172
Autres transferts en capital aux provinces <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	86312000	083.079	CE/CL		0		319	319
Aide à l'investissement aux communes <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	86321000	083.023	CE/CL CE/CL		7.000		3.328	-745
Autres transferts en capital aux communes <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	86322000	083.068	CE/CL CE/CL		0		52	52

Aides à l'investissement aux ASBL des pouvoirs locaux	II	16	083	86341000	083.069	CE/CL		0		0	
Transferts en capital aux zones de police	II	16	083	86351000	083.055	CE/CL		0		0	
Transferts en capital en faveur des CPAS en matière de politique énergétique <i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	II	16	083	86352000	083.047	CE/CL		950		156	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083			CE/CL				25	
Transferts en capital aux intercommunales du secteur S.1313	II	16	083	86353000	083.048	CE/CL		0		0	
Transferts en capital aux administrations publiques locales - Zone de secours	II	16	083	86354000	083.093	CE/CL		0		0	
Transfert en capital aux autres pouvoirs locaux	II	16	083	86359000	083.067	CE/CL		0		77	
Transfert en capital aux autres pouvoirs locaux - Cofinancement européen	II	16	083	86359000	083.073	CE/CL		0		0	
Transferts en capital à la Communauté française <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	II	16	083	86524000	083.024	CE/CL		70		518	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>										140	
Subventions facultatives pluriannuelles - Transferts en capital à la Communauté française	II	16	083	86524000	083.092	CE/CL		650		130	
Acquisitions d'autre matériel - biens informatiques	II	16	083	87422000	083.042	CE/CL		1.539		2.241	
Avances aux entreprises et institutions financières	II	16	083	88180000	083.026	CE/CL		0		158	
Total								35.412	20	29.175	20

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs généraux du programme sont la mise en œuvre des actions pour :

1. Organiser les marchés de l'électricité et du gaz et garantir l'accès à l'énergie.
2. Améliorer l'efficacité énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie.
3. Promouvoir les énergies renouvelables et la cogénération.
4. Soutenir la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie.
5. Développer la formation des professionnels.
6. Informer et sensibiliser les citoyens et acteurs économiques.
7. Participer activement aux actions internationales et européennes.

COMMENTAIRES PAR ARTICLE DE BASE

DF 083.029 - Dotation à la communauté germanophone suite au transfert de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie

(code SEC 45.26)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 6 mai 2019 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie.
- Montant du crédit en cours : Engagement : 1.169 milliers EUR
Liquidation : 1.169 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 1.189 milliers EUR
Liquidation : 1.189 milliers EUR
- Justification du crédit :

Le budget est alloué à la dotation à la Communauté germanophone par suite des transferts de certaines compétences en matière d'énergie, notamment pour la compétence transférée d'accompagnement à la rénovation énergétique.

L'augmentation est liée à l'adaptation des paramètres macroéconomiques.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	1.189	1.189	0	0	0	0
Totaux	1.189	1.189	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

PROGRAMME 084 : Logement : Rénopack

Moyens budgétaires	Tit.	D.O	Prog	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL	RIEP	En milliers EUR				
								CE		CL		
								2026	2026	2026	2026	
									Aju.		Aju.	
Subvention de fonctionnement dans la gestion du dispositif Rénopack par la SWCS/FLW	I	16	084	84140000	084.013	CE/CL		11.712	-46	11.712	-46	
Primes liées au Rénopack mis en œuvre par la SWCS/FLW	II	16	084	86141000	084.014	CE/CL		88.632	4.972	88.632	4.972	
Avances remboursables liées au Rénopack mis en œuvre par la SWCS/FLW	II	16	084	88571000	084.011	CE/CL		19.413		19.413		
Total									119.757	4.926	119.757	4.926

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes ; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique

Prog. : n° de programme

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

CE 2026 ini : moyens d'engagement de l'exercice en cours

CE 2026 aju : moyens d'engagement prévus au budget ajusté 2026

CL 2026 ini : moyens de paiement de l'exercice en cours

CL 2026 aju : moyens de paiement prévus au budget ajusté 2026

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme concerne la politique du Rénopack et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

COMMENTAIRES PAR ARTICLE DE BASE

DF 084.013 Subvention de fonctionnement dans la gestion du dispositif Rénopack par la SWCS/FLW

(Code SEC 41.40)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Code wallon de l'habitation durable, les articles 175.2, § 3, 175.17 à 175.19 et 176.1 §1er 179, 1° et 180 ;
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie ;
 - Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés

- en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits par la Société wallonne du Crédit social et des Guichets du crédit social ;
- Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés par la Société wallonne du Crédit social et par les guichets du crédit social.

- Montant du crédit en cours : Engagement : 11.712 milliers EUR
 Liquidation : 11.712 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 11.666 milliers EUR
 Liquidation : 11.666 milliers EUR

- Justification du crédit :

Ce crédit est notamment destiné à la rémunération de la SWCS et le FLW dans le cadre de la production de Rénopack. La diminution est liée à l'adaptation des moyens aux besoins des deux UAP.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

▪ Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	11.666	11.666	0	0	0	0
Totaux	11.666	11.666	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglementée

DF 084.013 (Nouveau) Primes liées au Rénopack mis en œuvre par la SWCS/FLW

(Code SEC 61.41)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Code wallon de l'habitation durable, les articles 175.2, § 3, 175.17 à 175.19 et 176.1 §1er 179, 1° et 180 ;
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie ;
 - Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie ;
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits par la Société wallonne du Crédit social et des Guichets du crédit social ;
 - Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés par la Société wallonne du Crédit social et par les guichets du crédit social.

- Montant du crédit en cours : Engagement : 88.632 milliers EUR
 Liquidation : 88.632 milliers EUR
- Montant du crédit proposé : Engagement : 93.604 milliers EUR
 Liquidation : 93.604 milliers EUR

- Justification du crédit :

Ce crédit est notamment destiné aux remboursements des primes préfinancée par la SWCS et le FLW dans le cadre de la production de Rénopacks. L'augmentation est liée à l'adaptation des moyens aux besoins de la SWCS.

- Dévolution des crédits (en milliers EUR) :

▪ Engagements		Paiements				
		2026	2027	2028	2029	Exercices ultérieurs
Encours <2026	0	0	0	0	0	0
Crédits 2026	93.604	93.604	0	0	0	0
Totaux	93.604	93.604	0	0	0	0

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

Programme 089 Fonds budgétaire : Fonds Energie

Moyens budgétaires	En milliers EUR			
	CE		CL	
	2026 ini	2026 aju	2026 ini	2026 aju
<i>Solde au 1er janvier</i>	60.711	72.041	81.156	88.890
<i>Recettes de l'année en cours</i>	11.000	15.571	11.000	15.571
<i>Disponible pour l'année</i>	71.711	87.612	92.156	104.461
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	7.986	15.147	7.986	12.557
<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	63.725	72.465	84.170	91.904
DEPENSES TOTALES	7.986	15.147	7.986	12.557

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le Fonds Énergie est régi par les articles 51 bis et 51 ter du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Les modalités d'alimentation du Fonds Énergie sont régies par l'article 51 ter du décret électricité et les articles 43, 47 et 64 du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Ce Fonds est alimenté :

- Par le produit des redevances suivantes :
 - o Examen du dossier relatif à la déclaration d'utilité publique ;
 - o Examen du dossier sollicitant l'autorisation de construction de nouvelles lignes ou conduites directes.
- Par les moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles, en vue de financer les obligations de service public des secteurs électrique et gazier ;
- Par le produit de la redevance de raccordement ;
- Par le produit des amendes administratives, suite au non-respect des dispositions déterminées par les décrets électricité et gaz ainsi que leurs arrêtés d'exécution ;
- Par les remboursements effectués par les bénéficiaires d'avances récupérables octroyées dans le domaine de l'énergie ;
- Par la rétrocession des soldes non utilisés des dotations allouées à la CWaPE ;
- Par les frais de dossier pour examen des dossiers d'agrément des installateurs de panneaux solaires-thermiques ;
- Par le produit des recettes des mécanismes de coopération tels que prévus à l'article 6 de la directive 2009/28 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et aux articles 37 à 39 de l'Accord de coopération du 12 février 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région

wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs climat et énergie belges pour la période 2013-2020

- Par le produit des amendes administratives visées à l'article 64 du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments ;
- Par le produit des redevances pour examen des dossiers d'agrément prévus aux articles 43 et 47 du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

L'article 51 bis du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, prévoit que les recettes du Fonds Énergie sont affectées, sur la base d'un programme d'action approuvé par le Gouvernement, par priorité à la réalisation des missions suivantes :

1. Les primes et mesures destinées à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie ou l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ;
2. Les études et actions visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et la maîtrise durable de la demande d'énergie ;
3. Les études, actions et mesures de soutien visant à promouvoir les projets et filières de production de gaz, de chaleur et d'électricité recourant aux énergies renouvelables et aux installations de cogénération de qualité ;
4. Le remboursement de la dette due au gestionnaire de réseau en tant que fournisseur et correspondant à la fourniture minimale garantie d'électricité des clients protégés, visée à l'article 33bis du décret électricité ou à l'octroi de cartes de rechargement des compteurs à budget gaz, visé à l'article 31ter du décret gaz en cas de décision de remise de dette par la commission locale pour l'énergie ;
5. La prise en charge de tout ou partie des surcoûts déterminés conformément aux orientations du Gouvernement et liés aux obligations de service public relatives à la protection de l'environnement, conformément aux articles 34bis, § 3, du décret électricité et 33, 30 du décret gaz ;
6. Les plans d'action préventive en matière d'énergie et les actions sociales ;
7. L'aide à la production d'électricité verte en vertu de conventions d'aide en vigueur ou en application de l'article 41, et à la production de gaz issu de sources d'énergie renouvelables ;
8. Le contrôle des installations solaires-thermiques.

COMMENTAIRES PAR ARTICLE DE BASE

A.B. 01.01 – Domaine Fonctionnel 089.001 - Fonds budgétaire : Fonds Énergie

(code SEC 01.01.00)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 12 avril 2001 organisant le marché régional de l'électricité, art. 51 bis et suivants
- Montant du crédit en cours :

Engagement :	7.986 milliers EUR
Liquidation :	7.986 milliers EUR
- Montant du crédit proposé :

Engagement :	15.147 milliers EUR
Liquidation :	12.557milliers EUR
- Justification du crédit :

Le Fonds prend en charge le coût réel des obligations de service public, soutient le développement de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables, finance des actions d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), notamment via l'octroi de primes ainsi que des initiatives d'information et de sensibilisation et finance les plans d'action et de prévention en

matière d'énergie. En outre, il permet de financer certaines subventions facultatives pluriannuelles relevant de la compétence énergie.

L'augmentation des dépenses proposée s'explique, d'une part, par la hausse des recettes détaillées au DF 924.002 (page 9 du présent exposé). Cette augmentation permettra, en 2026, de renforcer les mesures visant la maîtrise de la demande énergétique tant des entreprises que des ménages.

D'autre part, cette augmentation est liée au besoin de crédits destinés à l'engagement de subventions facultatives pluriannuelles. Cela explique l'écart observé entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. En effet, les subventions doivent être engagées pour la totalité des montants accordés sur une période de cinq ans, tandis que les liquidations seront effectuées progressivement au fil de l'avancement des projets, jusqu'en 2031.

IV. TABLEAU DES VARIATIONS COMPENSEES

Dans un souci de rendre l'information aisée à la lecture, les tableaux ci-dessous montre les variations compensées au sein des compétences de la Ministre :

En crédit d'engagement :

Donneur	CE	Receveur					
	Domaine Fonctionnel	046.002	046.004	080.067	080.068	080.037	127.001
	078.031	343	693	600	200	708	125

En crédit de liquidation.

Donneur	CL	Receveur				
	Domaine Fonctionnel	046.002	046.004	080.067	080.068	080.037
	127.001	179				
	078.031	164	762	600	200	1.008

*

*

*

SOCIÉTÉ WALLONNE DES AÉROPORTS - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01 - RECETTES GENERALES							10.590	6.244	16.834	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	01	16	11	02	00	04540	Prestations diverses	1	341	342
NE	01	16	11	03	00	04540	Vente de cahiers des charges	0	0	0
NE	01	16	11	04	00	04540	Intervention assurances	0	0	0
NE	01	16	11	05	00	04540	Divers	101	7	107
NE	01	26	10	01	00	04540	Produit des placements	0	0	0
NE	01	26	10	02	00	04540	Produits financiers divers	0	0	0
NE	01	28	20	01	00	04540	Dividendes perçus	4.055	197	4.252
NE	01	46	10	02	00	04540	Refacturation des frais pris en charge MD	6.033	0	6.033
NE	01	46	40	01	00	04540	Refacturation précompte immobilier aux MD	0	900	900
NE	01	46	40	02	00	04540	Refacturation précompte immobilier aux MD (régularisation 2019 à 2025)	0	4.800	4.800
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							10.190	6.244	16.434	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	01	98	00	01	00	04540	Augmentation de capital	400	0	400
NE	01	77	20	01	00	04540	Ventes de matériel	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							400	0	400	
Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS										
NE	01	96	10	01	00	04540	Nouveaux emprunts	0	0	0
TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS							0	0	0	
Programme 02 - RECETTES SPECIFIQUES LA							20.038	-1	20.037	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	02	03	10	01	00	04540	Subside en capital	164	0	164
NE	02	16	11	01	00	04540	Concession LA (Partie variable)	2.990	0	2.990
NE	02	16	11	02	00	04540	Concession LA (Partie fixe)	13.760	0	13.760
NE	02	16	11	03	00	04540	Extension concession LA	120	0	120
NE	02	16	11	04	00	04540	Management fees	89	-1	88
NE	02	16	11	05	00	04540	Refacturation précompte immobilier	1.147	0	1.147
NE	02	16	11	06	00	04540	Redevance complémt. LA nouveaux invest.	1.663	0	1.663
NE	02	16	11	07	00	04540	Intervention assurances	0	0	0
NE	02	16	11	08	00	04540	Divers	0	0	0
NE	02	26	10	01	00	04540	Leasing LA	105	0	105
NE	02	46	10	01	00	04540	Dotation sûreté	0	0	0
NE	02	46	10	02	00	04540	Dotation missions sûreté complémentaire LA	0	0	0
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							20.038	-1	20.037	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	02	76	32	01	00	04540	Ventes des actifs	0	0	0
NE	02	26	10	02	00	04540	Intérêts sur tsft d'actifs LA	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							0	0	0	
Programme 03 - RECETTES SPECIFIQUES BSCA							30.878	-259	30.618	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	03	16	11	01	00	04540	Concession BSCA (Partie variable)	17.908	-302	17.606
NE	03	16	11	02	00	04540	Concession BSCA facturation complémentaire 2014/2015	0	0	0
NE	03	16	11	03	00	04540	Concession BSCA (Partie fixe)	0	0	0
NE	03	16	11	04	00	04540	Redevance complémentaire BSCA (Parking)	1.197	0	1.197
NE	03	16	11	05	00	04540	Extension concession BSCA	43	6	50
NE	03	16	11	06	00	04540	Refacturation précompte immobilier	788	36	825
NE	03	16	11	07	00	04540	Divers	0	0	0
NE	03	16	11	08	00	04540	Intervention assurances	0	0	0
NE	03	26	10	01	00	04540	Leasing BSCA	85	0	85
NE	03	46	10	01	00	04540	Dotation sûreté	0	0	0
NE	03	46	10	02	00	04540	Dotation missions sûreté complémentaire BSCA	0	0	0
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							20.022	-259	19.763	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	03	76	32	01	00	04540	Bail emphytéotique bâtiment SABCA	10.786	0	10.786
NE	03	26	10	02	00	04540	Intérêts sur tsft d'actifs BSCA	0	0	0
NE	03	26	10	03	00	04540	Intérêts sur moratoire redevances	70	0	70

								TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	10.856	0	10.856
--	--	--	--	--	--	--	--	---	---------------	----------	---------------

							Programme 04 - RECETTES SPECIFIQUES Aérodrômes	17	2	19
							Titre I RECETTES COURANTES			
NE	04	08	10	01	00	04540	Subside en capital	4	0	4
NE	04	16	11	01	00	04540	Droit d'usage aérodrômes	5	0	5
NE	04	16	11	02	00	04540	Refacturation précompte immobilier	0	0	0
NE	04	16	11	03	00	04540	Refacturation divers	0	0	0
NE	04	16	11	04	00	04540	Intervention assurances	0	0	0
NE	04	16	11	05	00	04540	Loyers perçus	0	0	0
NE	04	16	11	06	00	04540	Facturation concessions et stationnement avions	8	2	10
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	17	2	19
							Programme 05 - RECETTES SPECIFIQUES Zones économiques	13.706	4.277	17.983
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
NE	05	08	10	01	00	04540	Variation stock terrains zones économiques	0	0	0
NE	05	66	11	01	00	04540	Subsides zones économiques	1.060	4.146	5.206
NE	05	66	11	02	00	04540	Subsides zones économiques non encaissés	0	0	0
NE	05	66	41	01	00	04540	Subsides Sowafinal	0	0	0
NE	05	66	41	02	00	04540	Subsides Sowafinal non encaissés	0	0	0
NE	05	76	12	01	00	04540	Baux emphytéotiques terrains en zones économiques	12.646	131	12.777
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	13.706	4.277	17.983
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	75.228	10.264	85.492
							TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	50.267	5.986	56.253
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	24.961	4.277	29.239
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0	0

SOCIÉTÉ WALLONNE DES AÉROPORTS - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01 Dépenses de fonctionnement							59.789	5.022	64.811	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	01	03	10	01	00	04540	Amortissements, réductions de valeur et prov. pour risques et charges	40.230	-2.670	37.560
NE	01	03	10	02	00	04540	Dotation - utilisation provision PV et PFA	0	0	0
NE	01	11	11	01	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions OS	2.015	14	2.028
NE	01	11	11	02	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions MD	1.153	6	1.158
NE	01	11	11	03	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions personnel détaché	154	-1	152
NE	01	12	11	01	00	04540	Entretien et réparations bâtiments	29	0	29
NE	01	12	11	02	00	04540	Entretien et réparations voiture	3	0	3
NE	01	12	11	03	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	389	0	389
NE	01	12	11	04	00	04540	Frais de gestion - services extérieurs	12	0	12
NE	01	12	11	05	00	04540	Assurance - autres que pour le personnel	48	0	48
NE	01	12	11	06	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	232	320	552
NE	01	12	11	07	00	04540	Personnel intérimaire	10	0	10
NE	01	12	11	08	00	04540	Rémunération administrateurs	103	0	103
NE	01	12	11	09	00	04540	Formation des administrateurs	5	0	5
NE	01	12	11	10	00	04540	Frais de télécommunication, de déplacement et de promotion	196	0	196
NE	01	12	11	11	00	04540	Frais financiers divers	15	0	15
NE	01	12	11	12	00	04540	Leasing voiture	216	12	228
NE	01	12	11	13	00	04540	Charges financières leasings voitures	30	0	30
NE	01	12	11	14	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	40	0	40
NE	01	12	12	01	00	04540	Location bâtiment + charges locatives	17	-2	15
NE	01	12	50	01	00	04540	Précompte immobilier	0	0	0
NE	01	12	50	02	00	04540	Taxes circulation	17	0	17
NE	01	12	50	03	00	04540	Impôts	977	270	1.247
NE	01	12	50	04	00	04540	Charges d'exploitation diverses (taxes)	0	0	0
NE	01	12	50	05	00	04540	Prise en charge du précompte immobilier relatif aux MD	0	900	900
NE	01	12	50	06	00	04540	Prise en charge du précompte immobilier relatif aux MD (régularisation 2019 à 2025)	0	4.800	4.800
NE	01	21	10	01	00	04540	Charge d'emprunts (hors SWAP)	1.078	0	1.078
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							46.969	3.647	50.616	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
NE	01	74	22	01	00	04540	Investissements	1.120	1.265	2.385
NE	01	74	22	02	00	04540	Frais d'entretien des infrastructures	346	110	455
NE	01	81	70	01	00	04540	Charge d'emprunts (SWAP)	6	0	6
NE	01	91	10	01	00	04540	Remboursement d'emprunt	11.349	0	11.349
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL							12.820	1.375	14.195	
Programme 02 Dépenses opérationnelles Liège							28.175	-13.757	14.418	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	02	03	10	01	00	04540	Dotation utilisation provision PV et PFA	0	0	0
NE	02	11	11	01	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions Environnement Liège	2.210	4	2.214
NE	02	11	11	02	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions Technique Liège	330	1	331
NE	02	12	11	01	00	04540	Entretien et réparations bâtiments	1	0	1
NE	02	12	11	02	00	04540	Entretien et réparations voiture	2	0	2
NE	02	12	11	03	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	141	0	141
NE	02	12	11	04	00	04540	Frais de gestion - services extérieurs	16	-6	10
NE	02	12	11	05	00	04540	Assurance - autres que pour le personnel	46	0	46
NE	02	12	11	06	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	56	0	56
NE	02	12	11	07	00	04540	Personnel intérimaire	10	0	10
NE	02	12	11	08	00	04540	Frais de télécommunication, de déplacement et de promotion	43	0	43
NE	02	12	11	09	00	04540	Missions de sûreté	0	0	0
NE	02	12	11	10	00	04540	Missions de sûreté complémentaires LA	0	0	0
NE	02	12	11	11	00	04540	Leasing voiture	38	2	39
NE	02	12	11	12	00	04540	Intérêts intercalaires Belgocontrol	0	0	0
NE	02	12	11	13	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	1	0	1
NE	02	12	12	01	00	04540	Location bâtiment + charges locatives	792	0	792
NE	02	12	50	01	00	04540	Précompte immobilier	1.246	0	1.246
NE	02	12	50	02	00	04540	Taxes circulation	0	0	0
NE	02	12	50	03	00	04540	Charges d'exploitation diverses (taxes)	0	0	0
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							4.931	1	4.932	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
NE	02	74	22	01	00	04540	Investissements	19.672	-12.779	6.893
NE	02	74	22	02	00	04540	Frais d'entretien des infrastructures	470	-20	450
NE	02	74	22	03	00	04540	Prise en charge investissements Skeyes	427	109	536
NE	02	74	22	04	00	04540	Travaux divers aéroports	2.675	-1.069	1.607
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL							23.244	-13.758	9.486	

						Programme 03 Dépenses opérationnelles Charleroi	28.576	-6.065	22.510	
						Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	03	03	10	01	00	04540	Dotation utilisation provision PV et PFA	0	0	0
NE	03	11	11	01	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions Environnement Charleroi	953	-1	952
NE	03	11	11	02	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions Technique Charleroi	561	-5	556
NE	03	12	11	01	00	04540	Entretien et réparations bâtiments	30	0	30
NE	03	12	11	02	00	04540	Entretien et réparations voiture	1	0	1
NE	03	12	11	03	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	123	0	123
NE	03	12	11	04	00	04540	Frais de gestion - services extérieurs	3	0	3
NE	03	12	11	05	00	04540	Assurance - autres que pour le personnel	55	0	55
NE	03	12	11	06	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	31	0	31
NE	03	12	11	07	00	04540	Personnel intérimaire	10	0	10
NE	03	12	11	08	00	04540	Frais de télécommunication, de déplacement et de promotion	12	0	12
NE	03	12	11	09	00	04540	Missions de sûreté	0	0	0
NE	03	12	11	10	00	04540	Missions de sûreté complémentaires BSCA	0	0	0
NE	03	12	11	11	00	04540	Leasing voiture	16	-1	15
NE	03	12	11	12	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	1	0	1
NE	03	12	11	13	00	04540	Intérêts intercalaires Belgocontrol	0	0	0
NE	03	12	12	01	00	04540	Location bâtiment + charges locatives	143	0	143
NE	03	12	50	01	00	04540	Précompte immobilier	857	40	897
NE	03	12	50	02	00	04540	Taxes circulation	0	0	0
NE	03	12	50	03	00	04540	Charges d'exploitation diverses (taxes)	0	0	0
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	2.794	32	2.827	
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	03	74	22	01	00	04540	Investissements	24.021	-6.071	17.949
NE	03	74	22	02	00	04540	Frais d'entretien des infrastructures	470	-20	450
NE	03	74	22	03	00	04540	Travaux divers aéroports	897	-109	788
NE	03	74	22	04	00	04540	Prise en charge investissements Skeyes	394	103	497
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	25.781	-6.097	19.684	
						Programme 04 Dépenses opérationnelles Aéroports	368	-256	112	
						Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	04	12	11	05	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	5	0	5
NE	04	12	11	01	00	04540	Assurance - autres que pour le personnel	12	-5	7
NE	04	12	11	02	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	10	0	10
NE	04	12	11	03	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	0	0	0
NE	04	12	11	04	00	04540	Frais de gestion - services extérieurs	0	0	0
NE	04	12	11	06	00	04540	Frais de télécommunication, de déplacement et de promotion	0	0	0
NE	04	12	12	01	00	04540	Location bâtiment + charges locatives	2	0	2
NE	04	12	50	01	00	04540	Précompte immobilier	0	0	0
NE	04	12	50	02	00	04540	Charges d'exploitation diverses (taxes)	0	0	0
NE	04	24	20	01	00	04540	Bail emphytéotique	3	9	11
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	33	4	37	
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	04	74	22	01	00	04540	Investissements	275	-260	15
NE	04	74	22	02	00	04540	Frais d'entretien des infrastructures	60	0	60
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	335	-260	75	
						Programme 05 Dépenses opérationnelles Zones économiques	2.613	-649	1.963	
						Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	05	03	10	01	00	04540	Dotation utilisation provision PV et PFA	0	0	0
NE	05	11	11	01	00	04540	Rémunérations, charges sociales et pensions	676	-3	673
NE	05	12	11	02	00	04540	Frais de gestion - services extérieurs	0	0	0
NE	05	12	11	01	00	04540	Rétribution de tiers	0	0	0
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	676	-3	673	
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	05	71	12	01	00	04540	Achat de terrains	0	0	0
NE	05	72	00	01	00	04540	Travaux	1.623	-573	1.050
NE	05	72	00	02	00	04540	Etudes	239	-74	165
NE	05	72	00	03	00	04540	Frais de commercialisation des zones économiques	0	0	0
NE	05	72	00	04	00	04540	Charges d'entretien	75	0	75
NE	05	72	00	05	00	04540	Divers	0	0	0
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	1.937	-647	1.290	
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	119.521	-15.706	103.815	
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	55.404	3.681	59.085	
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	64.117	-19.387	44.730	

SOWAER MD - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

							AB			en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR			
							Budget initial	Variation	Budget ajusté						
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé								
							Programme 01 - RECETTES GENERALES	47.289	-219	47.070					
							Titre I RECETTES COURANTES								
NE	01	46	10	01	00	04540	Dotation relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information					5.663	0	5.663	
NE	01	46	10	02	00	04540	Dotation pour le service de la dette					0	0	0	
NE	01	46	10	03	00	04540	Dotation exceptionnelle suite décision cour d'appel					0	0	0	
NE	01	08	20	01	00	04540	Opération interne Dotation exceptionnelle suite décision cour d'appel					0	0	0	
NE	01	46	10	04	00	04540	Dotation sûreté LA					12.815	0	12.815	
NE	01	46	10	05	00	04540	Dotation sûreté BSCA					21.687	0	21.687	
NE	01	46	10	06	00	04540	Dotation missions sûreté complémentaire LA					0	0	0	
NE	01	46	10	07	00	04540	Dotation missions sûreté complémentaire BSCA					3.761	0	3.761	
NE	01	38	30	08	00	04540	Produits exploitation Divers					0	0	0	
NE	01	38	10	09	00	04540	Refacturation diverses					132	-132	0	
NE	01	28	20	01	00	04540	Dividendes					3.232	-88	3.144	
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	47.289	-219	47.070					
							Programme 02 - RECETTES SPECIFIQUES	10.158	61	10.219					
							Titre I RECETTES COURANTES								
NE	02	16	12	01	00	04540	Loyer sur immeuble en patrimoine Liège					5.595	5	5.600	
NE	02	16	12	02	00	04540	Loyer sur immeuble en patrimoine Charleroi					429	-8	421	
NE	02	38	30	01	00	04540	Produits exploitation Liège					0	132	132	
NE	02	38	30	02	00	04540	Produits exploitation Charleroi					0	0	0	
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	6.024	129	6.152					
							Titre II RECETTES EN CAPITAL								
NE	02	08	10	04	00	04540	Variation stock immeubles destinés à la vente					1.321	-76	1.245	
NE	02	76	12	01	00	04540	Vente de terrains Liège					229	-24	205	
NE	02	76	12	02	00	04540	Vente de terrains Charleroi					0	0	0	
NE	02	76	32	01	00	04540	Vente d'immeubles Liège					2.215	-353	1.862	
NE	02	76	32	02	00	04540	Vente d'immeubles Charleroi					370	385	755	
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	4.135	-68	4.067					
							Programme 99 - PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE	0	0	0					
							Titre I RECETTES COURANTES								
NE	99	66	11	01	00	04540	Subvention projet démantèlement et recyclage avions CRL PRW-164					0	0	0	
NE	99	08	20	02	00	04540	Subsides Plan wallon investissements					0	0	0	
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0					
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	57.447	-158	57.289					
							TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	53.313	-91	53.222					
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	4.135	-68	4.067					

SOWAER MD - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
								26	2.251	2.277
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	01	12	11	01	00	04540	Honoraires réviseurs	0	0	0
NE	01	12	11	02	00	04540	Rétribution de tiers - honoraires	0	0	0
NE	01	41	40	01	00	04540	Rémunération de la SOWAER OS	0	0	0
NE	01	41	10	01	00	04540	Remboursement dotation RW	0	2.206	2.206
NE	01	91	30	01	00	04540	Remboursement dette régionale	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	2.206	2.206
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	01	74	22	01	00	04540	Développement DIAPASON	0	30	30
NE	01	74	22	02	00	04540	Développement spécifiques soft ESRI	0	15	15
NE	01	74	22	03	00	04540	Licences ESRI	23	0	23
NE	01	74	22	04	00	04540	Licences ORACLE	2	0	2
NE	01	74	22	05	00	04540	Investissements (sonomètres & informatique)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	26	45	71
							ProgrammeS 02 Dépenses opérationnelles Liège	21.895	8.409	30.304
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	02	12	11	01	00	04540	Frais cellule entretien	245	-14	231
NE	02	12	11	02	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	81	31	112
NE	02	12	11	03	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	30	161	191
NE	02	12	11	04	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	37	34	70
NE	02	12	11	05	00	04540	Missions de sûreté LA	12.815	0	12.815
NE	02	12	11	06	00	04540	Missions de sûreté complémentaires LA	0	0	0
NE	02	12	11	07	00	04540	Mesure de la qualité de l'air	317	-132	185
NE	02	21	10	01	00	04540	Intérêt sur la dette Ecetia (non SWAP)	0	0	0
NE	02	34	41	01	00	04540	Prise en charge indemnités riverains Liège	0	1.787	1.787
NE	02	43	53	01	00	04540	Frais de gestion Ecetia	0	0	0
NE	02	41	40	01	00	04540	Remboursement précompte immobilier Liège	0	820	820
NE	02	41	40	02	00	04540	Remboursement précompte immobilier Liège (régularisation 2019 à 2025)	0	4.697	4.697
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	13.524	7.384	20.908
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	02	53	10	01	00	04540	Primes forfaitaires Liège (Travaux insonorisations)	552	123	675
NE	02	71	12	01	00	04540	Achat de terrains	0	0	0
NE	02	71	32	01	00	04540	Achat de bâtiments	811	1.464	2.275
NE	02	71	32	02	00	04540	Achat d'immeubles destinés à la vente	667	583	1.250
NE	02	72	00	01	00	04540	Travaux d'insonorisation Liège	2.129	-903	1.227
NE	02	72	00	02	00	04540	Frais de démolition d'immeubles Liège	627	-206	421
NE	02	72	00	03	00	04540	Travaux sur bâtiments en propriété	3.460	-26	3.434
NE	02	72	00	04	00	04540	Estimateurs Liège	124	-11	114
NE	02	81	70	01	00	04540	Intérêt sur la dette Ecetia (SWAP)	0	0	0
NE	02	91	30	01	00	04540	Remboursement de la dette Ecetia	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	8.371	1.024	9.395
							ProgrammeS 03 Dépenses opérationnelles Charleroi	28.930	-651	28.278
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	03	12	11	01	00	04540	Rétributions de tiers - honoraires	34	15	49
NE	03	12	11	02	00	04540	Frais de gestion Igretec	0	0	0
NE	03	12	11	03	00	04540	Energie, services et fournitures diverses	20	2	21
NE	03	12	11	04	00	04540	Missions de sûreté BSCA	21.687	0	21.687
NE	03	12	11	05	00	04540	Missions de sûreté complémentaires BSCA	3.761	0	3.761
NE	03	12	11	06	00	04540	Mesure de la qualité de l'air	185	0	185
NE	03	12	11	07	00	04540	Charges d'exploitation diverses (hors taxes)	23	-15	8
NE	03	21	10	01	00	04540	Intérêt sur la dette Igretec (non SWAP)	0	0	0
NE	03	34	41	01	00	04540	Prise en charge indemnités riverains Charleroi	0	315	315
NE	03	41	40	01	00	04540	Remboursement précompte immobilier Charleroi	0	80	80
NE	03	41	40	02	00	04540	Remboursement précompte immobilier Charleroi (régularisation 2019 à 2025)	0	103	103
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	25.709	500	26.209
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	03	53	10	01	00	04540	Primes forfaitaires Charleroi (Travaux insonorisations)	108	33	141
NE	03	71	12	01	00	04540	Achat de terrains	0	0	0
NE	03	71	32	01	00	04540	Achat de bâtiments	1.591	-502	1.089

NE	03	72	00	01	00	04540	Travaux d'insonorisation Charleroi	264	-87	178
NE	03	72	00	02	00	04540	Frais de démolition d'immeubles Charleroi	725	-487	238
NE	03	72	00	03	00	04540	Travaux sur bâtiments en propriété	521	-103	418
NE	03	72	00	04	00	04540	Estimateur Charleroi	12	-6	6
NE	03	81	70	01	00	04540	Intérêt sur la dette Igretec (SWAP)	0	0	0
NE	03	91	10	01	00	04540	Remboursement de la dette Igretec	0	0	0
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL								3.221	-1.151	2.069

						ProgrammeS 04 Dépenses opérationnelles communes	1.367	-47	1.320
						Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	04	12	11	01	00	04540 Honoraires d'avocats	130	-30	100
NE	04	12	11	02	00	04540 Contrats maintenance ACSOFT - ATECH	333	-30	303
NE	04	12	11	03	00	04540 Frais d'étude	0	80	80
NE	04	12	11	04	00	04540 Mesures sonomètres ponctuelles	125	0	125
NE	04	12	11	05	00	04540 Divers (relocalisation éventuelle sono + rép)	157	-17	140
NE	04	12	11	06	00	04540 Frais d'experts et architectes	55	-50	5
NE	04	12	11	07	00	04540 Principe d'égalité	540	0	540
NE	04	12	11	08	00	04540 Frais de communication	8	-1	7
NE	04	21	10	01	00	04540 Charges financières emprunts consolidés (non SWAP)	0	0	0
NE	04	21	10	02	00	04540 Charges financières diverses	0	0	0
NE	04	33	00	01	00	04540 Paiement redevance riverains sonomètres	20	0	20
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	1.367	-47	1.320
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	04	91	10	01	00	04540 Remboursement de la dette consolidée	0	0	0
NE	04	74	22	01	00	04540 Investissements qualité de l'air	0	0	0
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
						Programme 99 - PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE	110	0	110
						Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	99	12	11	01	00	04540 Dépenses projet démantèlement et recyclage avions CRL PRW-164	10	0	10
NE	99	12	11	02	00	04540 Dépenses Projet Plan wallon d'investissement	100	0	100
						TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	110	0	110
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	99	71	12	01	00	04540 Dépenses projet démantèlement et recyclage avions CRL PRW-164	0	0	0
						TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
						TOTAL GENERAL DES DEPENSES	52.328	9.961	62.289
						TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	40.710	10.043	50.753
						TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	11.618	-82	11.536

SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01-FONCTIONNEMENT							25.294	316	25.610	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	01	16	11	01	00	06100	Contributions des SLSP	7.684	91	7.775
NE	01	16	11	02	00	06100	Revenus divers	37	25	62
NE	01	26	10	01	00	06100	Produits de placements	3	0	3
NE	01	26	10	02	00	06100	Intérêts avances SLSP	1.778	0	1.778
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							9.501	116	9.617	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	01	46	10	01	01	06100	Subvention de fonctionnement	15.793	200	15.993
NE	01	77	10	01	00	06100	Désinvestissements de matériel roulant	0	0	0
NE	01	77	20	01	00	06100	Désinvestissements de matériel autre	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							15.793	200	15.993	
Programme 02- GESTIONS DE TIERS							248.817	1.052	249.869	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	02	08	10	01	01	06100	Cotisation solidarité	8.882	-148	8.734
NE	02	08	10	01	02	06100	Loyers	170.000	0	170.000
NE	02	08	10	01	03	06100	ventes	0	0	0
NE	02	08	10	01	04	06100	Subside Abattements enfants à charge	10.000	0	10.000
NE	02	08	10	01	05	06100	Subside ADELL	0	0	0
NE	02	08	10	01	06	06100	Primes achat	150	0	150
NE	02	08	10	01	07	06100	Remboursements divers	0	0	0
NE	02	08	10	01	08	06100	Recettes CCO	15.500	0	15.500
NE	02	08	10	01	09	06100	Intérêts CCO-CCV	550	600	1.150
NE	02	08	10	01	10	06100	Intérêts garanties locatives	650	0	650
NE	02	08	10	01	11	06100	Garanties locatives sorties	3.500	0	3.500
NE	02	08	10	01	12	06100	Recettes ancrage	18.000	0	18.000
NE	02	08	10	01	13	06100	Recettes Pivert	0	0	0
NE	02	08	10	01	14	06100	Recettes Logements inoccupés	0	0	0
NE	02	08	10	01	15	06100	Recettes Logements programme tvx économiseur énergie	0	0	0
NE	02	08	10	01	16	06100	Recettes CCV	5.000	0	5.000
NE	02	08	10	01	17	06100	Recettes Plans Invest 2024+ accompagnement social	0	0	0
NE	02	08	10	01	18	06100	Recettes gestion des inondations	0	0	0
NE	02	08	10	01	19	06100	Recettes Plans Invest 2024 Construction	0	0	0
NE	02	08	10	01	20	06100	Recettes CCHP	0	0	0
NE	02	08	10	01	21	06100	Recettes CETD	0	0	0
NE	02	08	10	01	22	06100	Recettes C243	0	0	0
NE	02	08	10	01	23	06100	Recettes CLI2	0	0	0
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							232.232	452	232.684	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	02	46	10	02	12	06100	Prise de participation dans les SLSP (AB RW 81.41 faux code 8)	0	0	0
NE	02	46	10	02	16	06100	Couverture RW Allocation de solidarité	3.789	0	3.789
NE	02	46	10	02	15	06100	Subv RW Surloyers	0	0	0
NE	02	46	10	02	17	06100	Subvention RW référents sociaux	4.620	0	4.620
NE	02	46	10	02	18	06100	Subvention RW ADELL	0	0	0
NE	02	46	10	02	19	06100	Subvention RW Abattements enfants à charge	6.800	0	6.800
NE	02	46	10	02	20	06100	Subvention RW primes achat	175	0	175
NE	02	46	10	02	24	06100	Subvention RW Autres	1.200	600	1.800
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							16.584	600	17.184	
Programme 03- AVANCES SPECIALES							250.312	0	250.312	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	03	26	10	02	00	06100	Intérêts avances SLSP	11.001	0	11.001
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							11.001	0	11.001	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	03	86	10	01	00	06100	Remboursements de crédits par SLSP	39.311	0	39.311
NE	03	96	10	01	00	06100	Nouveaux emprunts-Avances spéciales aux SLSP	200.000	0	200.000
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							239.311	0	239.311	
Programme 04- INVESTISSEMENTS VERTS							30.870	0	30.870	

NE	04	26	10	02	00	06100	Titre I RECETTES COURANTES Intérêts avances SLSP (25%)	986	0	986
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	986	0	986
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
NE	04	66	11	01	01	06100	subside annuel RW-Programme PIVERT+ Complément	22.419	0	22.419
NE	04	86	10	01	14	06100	annuités sociétés- capital(25%)-Programme PIVERT	7.465	0	7.465
NE	04	96	10	01	03	06100	Nouveaux emprunts -Programme PIVERT+ complément	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	29.884	0	29.884

							Programme 05- EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS	57.364	0	57.364
NE	05	86	70	01	02	06100	Titre I RECETTES COURANTES SWAP PEI	2.082	0	2.082
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	2.082	0	2.082
NE	05	66	11	02	01	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL subside annuel RW-PEI	55.282	0	55.282
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	55.282	0	55.282
							Programme 06- INVESTISSEMENTS AUTRES	98.814	0	98.814
NE	06	26	10	01	00	06100	Titre I RECETTES COURANTES Produits de placement	0	0	0
NE	06	26	10	02	00	06100	annuités sociétés- intérêts-SNL	22.656	0	22.656
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	22.656	0	22.656
NE	06	46	10	02	00	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	9.784	0	9.784
NE	06	86	70	01	01	06100	SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	4.160	0	4.160
NE	06	86	10	01	00	06100	annuités sociétés- capital-SNL-DOTC -DOTR	62.214	0	62.214
NE	06	96	10	01	00	06100	Nouveaux emprunts autres Programmes	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	76.158	0	76.158
							Programme 07- GESTION PATRIMONIALE	2.069	930	2.999
NE	07	16	11	02	00	06100	Titre I RECETTES COURANTES Récupération indemnité de jugement	0	0	0
NE	07	16	12	01	00	06100	Recettes TUBIZE	0	0	0
NE	07	16	12	02	00	06100	Recettes LE MARAIS	0	0	0
NE	07	16	12	03	00	06100	Recettes autres immeubles	160	30	190
NE	07	26	10	01	00	06100	revenus divers - intérêts de retard	0	0	0
NE	07	26	10	02	16	06100	Intérêts sur avances trésorerie patrimoniale	402	0	402
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	562	30	592
NE	07	46	10	02	00	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Subside Pivert Marais, équipement terrains...	0	0	0
NE	07	76	12	01	00	06100	Désinvestissements terrains	900	900	1.800
NE	07	76	12	02	00	06100	Désinvestissements Immeubles Bâties	0	0	0
NE	07	86	10	01	00	06100	Remboursements de crédits par SLS	607	0	607
NE	07	86	60	01	00	06100	Liquidation de participations dans les sociétés d'assurances	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	1.507	900	2.407
							Programme 08- PWI IMPULSION LOGEMENT	5.000	0	5.000
NE	08	46	10	02	00	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	5.000	0	5.000
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	5.000	0	5.000
							Programme 97 - Plan de reconstruction durable	0	0	0
NE	97	46	10	02	26	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics - inondations	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	0	0
							Programme 98 - Plan National pour la Relance et la Résilience	1.854	0	1.854
NE	98	46	10	02	28	06100	Titre II RECETTES EN CAPITAL Subvention de la Région Wallonne pour la création de nouveaux logements d'utilité publique dans une dynamique de développement et de soutien de filières locales du secteur de la construction, innovantes et éco-responsables dans leurs concepts et processus de production PRW-250	1.854	0	1.854
NE	99	46	10	02	30	06100	Subvention de la Région Wallonne pour la création de nouveaux logements d'utilité publique REPOWER EU	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	1.854	0	1.854

							Programme 99 - Plan de Relance de la Wallonie	212.887	-129.025	83.862
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
NE	99	46	10	01	29	06100	Subvention de la Région Wallonne - Augmenter la création de logements d'intérêt public via le PPP PRW 243	25.529	7.425	32.954
NE	99	46	10	02	06	06100	Subvention de la Région Wallonne - Simplifier et numériser les dossiers de logement public - Créer une plate-forme digitale "logement public" PRW 244	0	0	0
NE	99	46	10	03	27	06100	Subvention de la Région Wallonne - Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social PRW 249	0	0	0
NE	99	46	10	04	23	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics rénovation PRW-251	136.450	-136.450	0
NE	99	46	10	05	23	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics construction PRW-251	0	0	0
NE	99	86	10	01	00	06100	Remboursements de crédits par SLSP PRW-251	908	0	908
NE	99	96	10	01	00	06100	Nouvelles avances octroyées par la Région PRW-251	50.000	0	50.000
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	212.887	-129.025	83.862
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	933.281	-126.728	806.554
							TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	279.021	598	279.619
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	654.260	-127.325	526.935

SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01-FONCTIONNEMENT							28.008	-470	27.539	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	01	11	11	01	00	06100		15.420	-426	14.994
NE	01	11	11	02	00	06100	Emoluments, jetons administrateurs et commissaires	203	-8	195
NE	01	11	12	01	00	06100	Dotations et utilisation pour pécule de vacances	12	-32	-21
NE	01	11	20	01	00	06100	Charges de pensions	4.683	-142	4.540
NE	01	11	20	02	00	06100	Charges sociales - quote part patronale	2.689	-93	2.595
NE	01	11	40	01	00	06100	Service social	256	-25	231
NE	01	11	40	02	00	06100	Chèques repas	216	-6	210
NE	01	12	11	01	00	06100	Frais divers de personnel	95	8	103
NE	01	12	11	02	00	06100	Frais de formation du personnel	115	15	130
NE	01	12	11	03	00	06100	Honoraires et consultance	1.871	340	2.211
NE	01	12	11	04	00	06100	Frais de représentation et réceptions	94	0	94
NE	01	12	11	05	00	06100	Frais de déplacements	142	-1	142
NE	01	12	11	06	00	06100	Relations extérieures	33	-4	29
NE	01	12	11	07	00	06100	Frais Chambre recours	21	-2	19
NE	01	12	11	08	00	06100	Charges relatives à l'occupation des locaux	410	0	410
NE	01	12	11	09	00	06100	Charges relatives au matériel et mobilier	980	-115	865
NE	01	12	11	10	00	06100	Assurances relatives aux locaux et matériel	72	-32	40
NE	01	12	11	11	00	06100	Frais de bureau	138	6	144
NE	01	12	11	12	00	06100	Frais de communication	115	-19	96
NE	01	12	12	01	00	06100	Loyers et charges locatives	0	0	0
NE	01	12	50	01	00	06100	Charges fiscales ISOC	0	0	0
NE	01	21	10	01	00	06100	Intérêts sur comptes de tiers	0	0	0
NE	01	21	10	02	00	06100	Frais de banque & CCP	1	0	1
NE	01	31	22	01	00	06100	Comités Consultatifs des Locataires	281	0	281
NE	01	31	22	02	00	06100	Opération "été solidaire, je suis partenaire"	0	0	0
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							27.844	-535	27.310	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
NE	01	51	11	04	08	06100	Subvention Cadastre	0	0	0
NE	01	72	00	01	00	06100	Aménagements immeuble Ilot Ferrer	0	0	0
NE	01	74	10	01	00	06100	Acquisitions de matériel de roulant	0	55	55
NE	01	74	22	01	00	06100	Acquisitions de matériel et mobilier de bureau	22	30	52
NE	01	74	22	02	00	06100	Acquisitions de matériel et logiciels informatique	143	-20	123
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL							164	65	229	
Programme 02- GESTIONS DE TIERS							531.637	52.989	584.626	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	02	03	10	01	01	06100	Cotisation forfaitaire et de solidarité des sociétés	7.684	91	7.775
NE	02	03	10	01	22	06100	Cotisation de solidarité	0	4.934	4.934
NE	02	03	10	01	02	06100	Dépenses programmes d'investissements	4.851	11.149	16.000
NE	02	03	10	01	03	06100	Dépenses diverses	16.000	-9.000	7.000
NE	02	03	10	01	04	06100	précomptes immobiliers	7.000	19.000	26.000
NE	02	03	10	01	05	06100	remboursements anticipés d'avances	26.000	-19.500	6.500
NE	02	03	10	01	06	06100	prélèvements d'annuités	6.500	133.500	140.000
NE	02	03	10	01	07	06100	prélèvements d'annuités Communauté Germanophone	140.000	-140.000	0
NE	02	03	10	01	09	06100	Intérêt simples sur avances	5.500	0	5.500
NE	02	03	10	01	10	06100	Dépenses ancrage	1.500	0	1.500
NE	02	03	10	01	11	06100	Dépenses PIVERT	0	0	0
NE	02	03	10	01	13	06100	Garanties locatives entrées	3.500	0	3.500
NE	02	03	10	01	14	06100	Dépenses Logements inoccupés	0	0	0
NE	02	03	10	01	15	06100	Dépenses Logements programme txv économiseur énergie	6.000	0	6.000
NE	02	03	10	01	16	06100	Dépenses CCV	0	10.000	10.000
NE	02	03	10	01	17	06100	Dépenses Plans Invest 2024+ accompagnement social	125.540	50.890	176.430
NE	02	03	10	01	18	06100	Dépenses gestion des inondations	0	0	0
NE	02	03	10	01	19	06100	Dépenses Plans Invest 2024 construction	2.000	0	2.000
NE	02	03	10	01	20	06100	Dépenses CCHP	35.000	0	35.000
NE	02	03	10	01	21	06100	Dépenses CETD	5.000	0	5.000
NE	02	03	10	01	23	06100	Dépenses C243	97.750	-2.156	95.594
NE	02	03	10	01	24	06100	Dépenses CL12	0	2.000	2.000
NE	02	03	10	01	25	06100	Dépenses REPOWER EU CREU	23.000	-8.000	15.000
NE	02	03	10	01	26	06100	Dépenses REPOWER EU CASR	728	81	809
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							513.553	52.989	566.541	

							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	02	51	11	04	01	06100	Recapitalisation SLSP	1.500	0	1.500
NE	02	51	11	04	02	06100	Subv RW Fonds de solidarité	3.789	0	3.789
NE	02	51	11	04	03	06100	Subv RW Surloyers	0	0	0
NE	02	51	11	04	04	06100	Subv RW référents sociaux	4.620	0	4.620
NE	02	51	11	04	05	06100	Subvention RW ADELL	0	0	0
NE	02	51	11	04	06	06100	Subvention RW Abattements enfants à charge	6.800	0	6.800
NE	02	51	11	04	07	06100	Subvention RW primes achat	175	0	175
NE	02	51	11	04	09	06100	Subvention RW Autres	1.200	0	1.200
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	18.084	0	18.084
							Programme 03- AVANCES SPECIALES	132.213	49.000	181.213
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	03	21	10	02	00	06100	annuités swl- intérêts-Avances spéciales aux SLSP	4.715	0	4.715
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	4.715	0	4.715
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	03	81	11	01	00	06100	Liquidations aux SLSP	105.000	49.000	154.000
NE	03	91	10	01	00	06100	annuités swl-capital-Avances spéciales aux SLSP	22.498	0	22.498
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	127.498	49.000	176.498
							Programme 04- INVESTISSEMENTS VERTS	47.062	-15.353	31.709
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	04	21	10	03	00	06100	annuités swl- intérêts-Programme PIVERT+ complément	3.187	0	3.187
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	3.187	0	3.187
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	04	51	11	01	00	06100	Liquidations(75%)-Programme PIVERT+ complément	17.353	-15.353	2.000
NE	04	81	11	01	14	06100	Liquidations (25%)-Programme PIVERT	0	0	0
NE	04	91	10	02	00	06100	Remboursement d'emprunts Programme PIVERT+ complément	26.522	0	26.522
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	43.875	-15.353	28.522
							Programme 05- EXCEPTIONNEL D'INVESTS	59.436	0	59.436
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	05	21	10	04	00	06100	annuités swl- intérêts-PEI (hors SWAP)	13.252	0	13.252
NE	05	81	70	02	02	06100	SWAP PEI	4.617	0	4.617
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	17.869	0	17.869
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	05	51	11	02	00	06100	Liquidations-PEI	0	0	0
NE	05	91	10	03	00	06100	annuités swl-capital-PEI	41.567	0	41.567
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	41.567	0	41.567
							Programme 06- INVESTISSEMENTS AUTRES	53.340	-2.838	50.502
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	06	21	10	05	00	06100	Dotation en capital (pgr 1997-2006)	4.002	0	4.002
NE	06	21	10	06	00	06100	Programmes Global	0	0	0
NE	06	21	10	07	00	06100	Refinancement Fadels	14.651	0	14.651
NE	06	81	70	01	01	06100	SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	13.446	0	13.446
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	32.099	0	32.099
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	06	51	11	03	00	06100	Liquidations Programmes autres	18.000	-2.838	15.162
NE	06	91	10	04	00	06100	Remboursement d'emprunts Programmes autres	3.241	0	3.241
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	21.241	-2.838	18.403

							Programme 07- GESTION PATRIMONIALE	6,957	5,618	12,575
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	07	12	11	03	00	06100	Honoraires et consultance	30	0	30
NE	07	12	11	08	00	06100	Charges relatives à l'occupation des locaux	790	15	805
NE	07	12	11	13	00	06100	Charges relatives aux terrains et immeubles	537	3	540
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	1,357	18	1,375
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	07	71	12	01	00	06100	Acquisitions de terrains	4.100	5.600	9.700
NE	07	72	00	01	00	06100	aménagement immeuble Ilot Ferrer	100	0	100
NE	07	72	00	02	00	06100	Travaux sur autres immeubles	0	0	0
NE	07	72	00	02	04	06100	Immeubles destinés à la vente (DOMOVOI)	1.400	0	1.400
NE	07	81	11	01	15	06100	Avance TUBIZE	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	5,600	5,600	11,200
							Programme 08- PWI IMPULSION LOGEMENT	0	0	0
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	08	51	11	03	00	06100	Liquidations Programmes Impulsion logement	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
							Programme 97 - Plan de reconstruction durable	0	0	0
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	97	51	11	03	18	06100	Liquidations gestion des inondations	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
							Programme 98 - Plan National pour la relance et la résilience	1,946	-10	1,936
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	98	12	11	03	05	06100	Honoraires et consultance création de nouveaux logements PRW-250	0	0	0
NE	98	12	11	12	11	06100	communication externe PRW-250	67	0	67
NE	98	12	11	13	05	06100	terrains/immeuble honoraires PRW-250	0	0	0
NE	98	11	11	01	00	06100	Rémunération du personnel - Repower EU	0	0	0
NE	98	11	20	01	00	06100	Charges sociales - quote part patronale - Repower EU	0	0	0
NE	98	11	40	01	00	06100	Chèques repas - Repower EU	0	0	0
NE	98	12	11	01	00	06100	Honoraires et consultance informatique - Repower EU	25	-10	15
NE	98	12	11	02	00	06100	Frais de déplacements - Repower EU	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	92	-10	82
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	98	51	11	03	21	06100	Subventions création de nouveaux logements PRW-250	1.854	0	1.854
NE	98	72	00	02	02	06100	Travaux sur autres immeubles PRW-250	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	1,854	0	1,854
							Programme 99 - Plan de Relance de la Wallonie	187,120	-90,371	96,749
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	99	11	11	01	00	06100	Rémunération du personnel PRW-244	92	0	93
NE	99	11	20	01	00	06100	Charges sociales - quote part patronale PRW-244	27	0	27
NE	99	11	40	01	00	06100	Chèques repas - PRW-244	0	0	0
NE	99	12	11	01	00	06100	Honoraires et consultance informatique PRW-244	1.000	0	1.000
NE	99	12	11	02	00	06100	Frais de déplacements PRW-244	0	0	0
NE	99	12	11	03	00	06100	Frais de communication PRW-244	2	0	2
NE	99	12	11	04	00	06100	Frais de représentation et réceptions PRW-244	0	0	0
NE	99	12	11	05	00	06100	Frais de déplacements PRW-244	70	0	70
NE	99	11	11	02	00	06100	Rémunération du personnel PRW-249	0	0	0
NE	99	11	11	03	00	06100	intervention abonnements sociaux PRW-249	0	0	0
NE	99	11	11	04	00	06100	avantages en nature (retenues) (-) PRW-249	0	0	0
NE	99	11	20	02	00	06100	Charges sociales - quote part patronale PRW-249	0	0	0
NE	99	11	40	02	00	06100	frais divers (chèques-repas) PRW-249	0	0	0
NE	99	12	11	06	00	06100	Frais de déplacements PRW-249	0	0	0
NE	99	12	11	07	12	06100	Honoraires et consultance PRW-243	4	0	4
NE	99	12	11	08	05	06100	terrains/immeuble divers PRW-243	100	7	107
NE	99	11	11	05	00	06100	Rémunérations statutaires PRW-251	0	0	0
NE	99	11	11	06	00	06100	Rémunérations contractuels PRW-251	0	0	0
NE	99	11	11	07	00	06100	intervention abonnements sociaux PRW-251	0	0	0
NE	99	11	11	08	00	06100	avantages en nature (retenues) (-) PRW-251	0	0	0
NE	99	11	20	03	00	06100	cotisations pour pensions PRW-251	0	0	0
NE	99	11	20	04	00	06100	cotisations patronales statutaires PRW-251	0	0	0
NE	99	11	20	05	00	06100	Charges sociales - quote part patronale PRW-251	0	0	0
NE	99	11	40	03	00	06100	frais divers (chèques-repas) PRW-251	0	0	0
NE	99	12	11	09	00	06100	Frais de représentation et réceptions PRW-251	0	0	0

NE	99	12	11	07	00	06100	Frais de déplacements PRW-251	0	0	0
NE	99	12	11	08	00	06100	Frais de communication PRW-251	0	0	0
TOTAL pour le Titre 1 DEPENSES COURANTES								1.295	7	1.302

							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	99	51	11	03	00	06100	Liquidations PRW-243	15.965	0	15.965
NE	99	71	12	01	03	06100	equipement terrains PRW-243	6.152	848	7.000
NE	99	72	00	02	04	06100	Immeuble en cours-PRW 243	2.800	-2.455	345
NE	99	51	11	03	17	06100	Liquidations Programmes 2020-2024 CRST + CASO PRW-251	125.000	-88.771	36.229
NE	99	51	11	04	19	06100	Liquidations Programmes 2020-2024 CCST PRW-251	0	0	0
NE	99	81	11	01	17	06100	Liquidation SLSP avances à taux*0*(25%) PRW-251	35.000	0	35.000
NE	99	91	10	04	00	06100	Remboursement Avances Région PRW-251	908	0	908
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	185.825	-90.378	95.447
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1.047.721	-1.436	1.046.284
							TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	602.011	52.468	654.480
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	445.709	-53.904	391.805

FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01 - RECETTES GENERALES							4.346	0	4.346	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	01	16	11	01	00	06100	Produit d'intermédiation des assurances	2.000	0	2.000
NE	01	16	12	01	00	06100	Droits de dossiers et remboursement de frais d'expertise	346	0	346
NE	01	16	12	02	00	06100	Recettes diverses	0	0	0
NE	01	26	10	02	00	06100	Intérêts (revenus de la gestion de trésorerie)	2.000	0	2.000
NE	01	28	20	01	00	06100	Produits des immobilisations financières	0	0	0
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							4.346	0	4.346	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	01	66	11	01	00	06100	Subvention RW	0	0	0
NE	01	76	32	01	00	06100	Ventes immeubles	0	0	0
NE	01	77	20	01	00	06100	Ventes immobilisés divers	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							0	0	0	
Programme 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK							459.581	133.000	592.581	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	02	26	10	01	00	06100	Intérêts sur et produits des crédits	26.000	0	26.000
NE	02	46	10	01	00	06100	Dotation de fonctionnement - dispositifs Ecopack - Rénopack - Rénoprêts	2.872	0	2.872
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							28.872	0	28.872	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	02	66	11	02	00	06100	Intervention prise en charge des intérêts des Ecoprêts	3	0	3
NE	02	66	11	03	00	06100	Prime en capital relative aux investissements sociaux (intervention principale et chèques logements)	19.570	0	19.570
NE	02	66	11	15	00	06100		0	0	
NE	02	66	11	06	00	06100		0	0	
NE	02	66	11	13	00	06100	Rénopack - prime habitation	17.280	0	17.280
NE	02	66	11	14	00	06100		0	0	
NE	02	87	20	01	00	06100	Remboursements en capital des emprunteurs	126.000	0	126.000
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							162.853	0	162.853	
Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS										
NE	02	96	10	01	00	06100	Produits des emprunts émis	186.000	133.000	319.000
NE	02	96	31	01	00	06100	Avances RW Ecopack Rénopack Rénoprêts	72.400	0	72.400
NE	02	96	31	02	00	06100	Avance remboursable pour l'aide à l'acquisition - prêts sociaux / prêts jeunes	3.456	0	3.456
NE	02	96	35	03	00	06100	Avance remboursable de la CG	6.000	0	6.000
TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS							267.856	133.000	400.856	
Programme 03 - AIDE LOCATIVE							11.118	277	11.395	
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	03	16	12	03	00	06100	Loyers et récupérations diverses locataires	6.600	0	6.600
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES							6.600	0	6.600	
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	03	66	11	07	00	06100	Subvention dans le cadre des programmes communaux de logement	3.985	274	4.259
NE	03	66	11	08	00	06100	Intervention pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	0	0	0
NE	03	66	11	09	00	06100	Subvention en vue du réaménagement du site SAR/TC113 dit "ferme de la Forestaille" à Lobbes (Sars-La-Buissière)	0	0	0
NE	03	66	11	10	00	06100	Equipements d'ensembles de logements	0	0	0
NE	03	66	11	11	00	06100	Intervention pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des Logements de l'aide locative	533	3	536
NE	03	66	11	12	00	06100	SUBVENTIONS AU flw et frais liés aux mesures kots senior	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL							4.518	277	4.795	

							Programme 04 - OFS	51.350	3.863	55.213
							Titre I RECETTES COURANTES			
NE	04	46	10	02	00	06100	Aide à la location à destination des OFS	6.592	0	6.592
NE	04	46	10	03	00	06100	Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS	2.502	0	2.502
NE	04	46	10	04	00	06100	Dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS	33.566	0	33.566
NE	04	46	10	09	00	06100	ex Plan de relance - Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS dans le cadre de la réhabilitation des étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux	200	0	200
NE	04	46	40	01	00	06100	Subvention Forem	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	42.860	0	42.860
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
NE	04	66	11	12	00	06100	Subventions pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	5.632	1.008	6.640
NE	04	66	11	13	00	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	5.632	1.008	6.640
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
NE	04	96	31	03	00	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur des administrations publiques - politique avance travaux prise en gestion par les OFS	2.708	2.855	5.563
NE	04	96	31	04	00	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteurs des administrations publiques - Avance OFS en difficulté	150	0	150
NE	04	96	31	05	00	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteurs des administrations publiques - Avances remboursables aux OFS pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés	0	0	0
							TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	2.858	2.855	5.713
							Programme 97 - Plan de Reconstruction durable	0	0	0
							Titre I RECETTES COURANTES			
NE	97	46	10	01	00	06100	Intervention régionale - Financement OFS - Allocations de loyer pour relogement suite aux inondations de 7/2021	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							Programme 99 - Plan de Relance de la Wallonie	0	0	0
							Titre I RECETTES COURANTES			
NE	99	46	10	01	00	06100	Intervention régionale - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES	0	0	0
							Titre II RECETTES EN CAPITAL			
NE	99	66	11	01	00	06100	Intervention régionale - Renforcer l'accès à la propriété - Prime en capital (Projet PRW 242a)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL	0	0	0
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS			
NE	99	96	10	01	00	06100	Produits des emprunts émis - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)	0	0	0
NE	99	96	31	01	00	06100	Avance régionale - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0	0
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	526.395	137.140	663.535
							TOTAL Titre I RECETTES COURANTES	82.678	0	82.678
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	173.003	1.285	174.288
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	270.714	135.855	406.569

FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	en milliers EUR		en milliers EUR	
								Budget initial	Variation	Budget ajusté	Budget ajusté
							Programme 01 - DEPENSES GENERALES	24.708	0	24.708	24.708
							Titre I DEPENSES COURANTES				
							Rémunérations et avantages sociaux, cotisations patronales, assurances lois et soins de santé	19.480	0	19.480	19.480
NE	01	11	11	01	00	06100					
NE	01	12	11	01	00	06100	Frais d'expertise	250	0	250	250
NE	01	12	11	02	00	06100	Frais généraux	3.550	0	3.550	3.550
NE	01	12	11	03	00	06100	Emoluments des membres du CA	28	0	28	28
NE	01	12	50	01	00	06100	Autres charges d'exploitation (impôts et taxes)	1.100	0	1.100	1.100
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	24.408	0	24.408	24.408
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	01	74	22	01	00	06100	Acquisition d'immobilisations corporelles autres que des immeubles	300	0	300	300
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	300	0	300	300
							Programme 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK	479.196	17.837	497.033	497.033
							Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	02	21	10	01	00	06100	Charges des dettes	41.500	0	41.500	41.500
NE	02	41	10	01	00	06100	Transfert au fonds de garantie	350	0	350	350
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	41.850	0	41.850	41.850
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	02	53	10	04	00	06100	Primes habitation dans le cadre des Rénopacks	17.280	0	17.280	17.280
NE	02	81	70	01	00	06100	Charges financières SWAP	250	0	250	250
NE	02	83	00	01	00	06100	Octroi d'Accesspacks familles nombreuses	208.000	9.000	217.000	217.000
NE	02	83	00	05	00	06100		0	0	0	
NE	02	83	00	03	00	06100	Octroi de crédits à taux zéro - rénopacks - rénoprêts	72.400	0	72.400	72.400
NE	02	83	00	04	00	06100	Octroi de crédits à taux zéro - prêts jeunes	3.456	0	3.456	3.456
NE	02	83	00	06	00	06100	Octroi de crédits à taux zéro - prêts jeunes - Plan de Relance	0	0	0	0
NE	02	83	00	07	00	06100	Octroi de crédits CG	6.000	0	6.000	6.000
NE	02	91	10	01	00	06100	Remboursement d'emprunt émis	108.025	0	108.025	108.025
NE	02	91	31	01	00	06100	Remboursement d'avances Ecopack - Rénopack - Rénoprêts à la RW	20.000	6.600	26.600	26.600
NE	02	91	31	03	00	06100	Remboursement d'avances prêts jeunes à la RW	1.035	-32	1.003	1.003
NE	02	91	35	01	00	06100	Remboursement d'avances à la CG	900	2.269	3.169	3.169
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	437.346	17.837	455.183	455.183
							Programme 03 - AIDE LOCATIVE	12.500	3.578	16.078	16.078
							Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	03	12	11	04	00	06100	Frais liés aux immeubles de l'aide locative	3.500	0	3.500	3.500
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	3.500	0	3.500	3.500
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	03	71	32	01	00	06100	Investissements en acquisition et rénovation d'immeubles	9.000	3.578	12.578	12.578
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	9.000	3.578	12.578	12.578
							Programme 04 - OFS	45.462	626	46.088	46.088
							Titre I DEPENSES COURANTES				
NE	04	33	00	01	00	06100	Dotation de fonctionnements versées au OFS	30.766	0	30.766	30.766
NE	04	33	00	02	00	06100	Allocations loyers versées aux OFS (+ relogement)	6.592	0	6.592	6.592
NE	04	33	00	03	00	06100	Subvention prise en gestion de kots étudiant par les AIS	0	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	37.358	0	37.358	37.358
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
NE	04	53	10	01	00	06100	Subvention aux propriétaires bailleurs pour la prise en gestion de biens immobiliers par les opérateurs immobiliers	4.132	-2.293	1.839	1.839
NE	04	53	10	02	00	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	0	0	0	0
NE	04	82	00	01	00	06100	Octroi d'avances remboursables pour travaux pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.708	2.855	5.563	5.563

NE	04	82	00	02	00	06100	Octroi d'avances aux OFS en difficulté	150	0	150
NE	04	82	00	03	00	06100	Plan de relance: Avance aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	0	0	0
NE	04	91	31	03	00	06100	Remboursement d'avance à la RW dans le cadre de la prise en gestion ou en location de logements	1.114	64	1.178
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL								8.104	626	8.730

							Programme 99 - Plan de Relance de la Wallonie	0	0	0
NE	99	12	11	01	00	06100	Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés (Projet PRW 242a)	0	0	0
NE	99	21	10	01	00	06100	Intérêts sur la dette (Projet PRW 242a)	0	0	0
NE	99	21	10	02	00	06100	Faciliter la prise en gestion de logements par les AIS/APL - Intérêts sur la dette (Projet PRW 248)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	0	0	0
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
NE	99	83	00	01	00	06100	Octroi d'Accesspacks familles nombreuses - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)	0	0	0
NE	99	83	00	02	00	06100	Octroi de crédits à taux zéro - prêts jeunes - Renforcer l'accès à la propriété (Projet PRW 242a)	0	0	0
NE	99	91	10	01	00	06100	Amortissements des emprunts (Projet PRW 242a)	0	0	0
							TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL	0	0	0
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	561.866	22.041	583.906
							TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	107.116	0	107.116
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	454.750	22.041	476.791

FONDS DU LOGEMENT DE WALLONIE - MD - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							Programme 01 - Accueil des réfugiés ukrainiens en hébergements collectifs	5.524	-1.400	4.124
							Titre 1 RECETTES COURANTES			
NE	01	46	10	01	00	06100	Intervention régionale pour l'accueil des réfugiés ukrainiens en hébergements collectifs	5.400	-1.400	4.000
NE	01	16	12	01	00	06100	Indemnités d'occupation payées par les Ukrainiens	124	0	124
							TOTAL pour le Titre 1 RECETTES COURANTES	5.524	-1.400	4.124
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	5.524	-1.400	4.124
							TOTAL Titre 1 RECETTES COURANTES	5.524	-1.400	4.124

FONDS DU LOGEMENT DE WALLONIE - MD - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
							Programme 01 - Accueil des réfugiés ukrainiens en hébergements collectifs	5.524	-243	5.281
							Titre I DEPENSES COURANTES			
NE	01	11	11	01	00	06100	Rémunérations et avantages sociaux, cotisations patronales, assurances lois et soins de santé	280	-140	140
NE	01	12	11	01	00	06100	Frais généraux de fonctionnement	170	-85	85
NE	01	12	11	02	00	06100	Frais généraux de fonctionnement des centres conventionnés	4.278	39	4.317
NE	01	12	12	01	00	06100	location de bâtiments	522	18	540
NE	01	21	10	01	00	06100	charge des dettes	150	-75	75
NE	01	41	10	01	00	06100	Remboursements à la Région indemnités temporaires perçues	124	0	124
							TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES	5.524	-243	5.281
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5.524	-243	5.281
							TOTAL Titre I DEPENSES COURANTES	5.524	-243	5.281

SOCIÉTÉ WALLONNE DU CRÉDIT SOCIAL - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

RECETTES

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	AB		Code fonctionnel	Libellé	en milliers EUR		
				N° Ordre	SS N° Ordre			Budget initial	Variation	Budget ajusté
Programme 01 - FONCTIONNEL								1.475	0	1.475
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	01	08	10	02	00	06100	OID: Transfert subventions divers RW en résultat	714	0	714
NE	01	08	20	01	00	06100	Impôts différés s/ subsides en capital	47	0	47
NE	01	16	12	01	00	06100	Vente biens non durables et services (aux ménages)	0	0	0
NE	01	16	20	03	00	06100	Récupérations diverses (secteur public)-foires et salons	0	0	0
NE	01	26	10	01	00	06100	Produits des actifs circulants	0	0	0
NE	01	28	20	01	00	06100	Produits d'immobilisations financières	0	0	0
NE	01	38	10	01	00	06100	Autres transferts de revenus (entreprises)	0	0	0
NE	01	38	30	01	00	06100	Autres transferts de revenus (assurances)	0	0	0
NE	01	46	10	01	00	06100	Autres subventions RW (art 119 quater + plan bien-être)	714	0	714
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES								1.475	0	1.475
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
CN	01	76	32	01	00	06100	Construction - cession	0	0	0
CN	01	77	20	01	00	06100	Autre matériel - cession	0	0	0
CN	01	98	00	00	00	06100	Apport de fonds propres	0	0	0
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL								0	0	0
Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS										
CC	01	96	70	01	00	06100	Produits des emprunts en matière de leasings financiers	0	0	0
TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS								0	0	0
Programme 02 - OPERATIONNEL								1.100.791	-35.989	1.064.802
Titre I RECETTES COURANTES										
NE	02	08	10	03	00	06100	OID: Amortissement dotation RW	13.695	0	13.695
NE	02	08	10	05	00	06100	OID: Amortissement subside en capital	891	0	891
NE	02	08	10	07	00	06100	OID: transfert subventions en résultat	32.651	-1.642	31.009
NE	02	16	11	01	00	06100	Commissions perçues	440	0	440
NE	02	16	12	01	00	06100	Récupérations diverses (clients)	150	0	150
NE	02	16	20	01	00	06100	Expertises facturées aux guichets	344	0	344
NE	02	16	20	02	00	06100	Récupérations diverses (secteur public-dont personnel détaché)	0	0	0
NE	02	26	10	02	00	06100	Intérêts et indemnités clients (prêts)	33.071	-212	32.859
NE	02	26	20	01	00	06100	Intérêts et indemnités guichets (avances)	45.556	479	46.035
NE	02	38	50	01	00	06100	Autres transferts de revenus (ménages)	0	0	0
NE	02	38	50	02	00	06100	Cotisation de solidarité prélevée aux clients	280	0	280
NE	02	46	10	06	00	06100	Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - Energie	8.840	-409	8.431
NE	02	46	10	09	00	06100	Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - Galo	0	363	363
NE	02	46	10	10	00	06100	Subvention RW - Intervention dans la charge d'intérêts emprunts BEI	3.866	389	4.255
TOTAL pour le Titre I RECETTES COURANTES								139.784	-1.032	138.752
Titre II RECETTES EN CAPITAL										
NE	02	66	11	02	00	06100	Primes éco-réno	71.352	28.785	100.137
NE	02	66	11	04	00	06100	Dotation en capital RW	23.000	0	23.000
NE	02	66	11	04	00	06100	Dotation complémentaire	6.048	0	6.048
NE	02	66	11	05	00	06100	Subvention RW (reprise des activités FRCE - EL & SWCS)	529	50	579
NE	02	86	70	01	00	06100	Intérêts reçus sur SWAPS	3.241	432	3.673
NE	02	87	20	01	00	06100	Remboursement de crédits par les clients (taux)	85.618	5.884	91.502
NE	02	87	20	02	00	06100	Remboursement de crédits par les clients (0%)	54.404	4.947	59.351
NE	02	87	20	03	00	06100	Remboursement de crédits par les clients (0%) - Locaprêt	0	0	0
NE	02	87	20	04	00	06100	Remboursement de crédits par les clients (0%) - Garantie Locative	1.287	0	1.287
NE	02	89	17	01	00	06100	Remboursement des avances par les guichets (taux)	148.862	16.861	165.723
NE	02	89	17	02	00	06100	Remboursement des avances par les guichets (0%)	2.880	220	3.100
TOTAL pour le Titre II RECETTES EN CAPITAL								397.221	57.179	454.400
Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS										
NE	02	96	10	01	00	06100	Produits des emprunts - NOUVELLE garantie	270.000	0	270.000
NE	03	96	10	02	00	06100	Produits des emprunts - Levée de fonds BEI	150.000	-25.000	125.000
NE	03	96	10	03	00	06100	Produits des emprunts - Levée de fonds CEB	50.000	0	50.000
NE	02	96	31	01	00	06100	Nouvelles avances RW 0% - Energie	69.373	-69.373	0
NE	02	96	31	02	00	06100	Nouvelles avances RW 0% - Logement (nvx PJ)	19.413	587	20.000
NE	02	96	31	03	00	06100	Nouvelles avances RW 0% - Garantie Locative	0	1.650	1.650
NE	02	96	35	01	00	06100	Nouvelles avances Communauté Germanophone	5.000	0	5.000
TOTAL pour le Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS								563.786	-92.136	471.650

SOCIÉTÉ WALLONNE DU CRÉDIT SOCIAL - PREMIER AJUSTEMENT POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

DEPENSES

							en milliers EUR	en milliers EUR	en milliers EUR	
AB							Budget initial	Variation	Budget ajusté	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
Programme 01 - FONCTIONNEL							22.627	-140	22.487	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	01	03	10	01	00	06100	OID: Amort, Rdv, Provisions	515	0	515
NE	01	03	10	02	00	06100	OID: charges diverses	78	0	78
NE	01	11	11	01	00	06100	Rémunérations personnel	8.609	0	8.609
NE	01	11	12	01	00	06100	Provisions pécule de vacances, congés non pris & HS	570	0	570
NE	01	11	12	02	00	06100	Intervention transports publics	45	0	45
NE	01	11	20	01	00	06100	Cotisations et charges sociales	3.692	-140	3.552
NE	01	11	40	01	00	06100	Frais divers de personnel - Titres repas	202	0	202
NE	01	11	40	02	00	06100	Frais divers de personnel (rubrique 62*)	106	0	106
NE	01	12	11	01	00	06100	Frais courants sur immeubles destinés à la vente	0	0	0
NE	01	12	11	02	00	06100	Frais de personnel	613	0	613
NE	01	12	11	03	00	06100	Rétribution de tiers	2.505	0	2.505
NE	01	12	11	04	00	06100	Communication et relations publiques	154	0	154
NE	01	12	11	05	00	06100	Fournitures faites à l'entreprise	546	0	546
NE	01	12	11	06	00	06100	Loyers, charges locatives et entretien	701	0	701
NE	01	12	11	07	00	06100	Fournitures et services divers	736	0	736
NE	01	12	11	08	00	06100	Frais de représentation	26	0	26
NE	01	12	11	09	00	06100	Autres charges d'exploitation	4	0	4
NE	01	12	11	10	00	06100	Autres charges financières	28	0	28
NE	01	12	11	11	00	06100	Récupération de frais généraux	-5	0	-5
NE	01	12	11	12	00	06100	Frais administrateurs et commissaires	162	0	162
NE	01	12	11	13	00	06100	TVA non déductible	1.025	0	1.025
NE	01	12	12	01	00	06100	Location places de parking	70	0	70
NE	01	12	50	01	00	06100	Charges fiscales d'exploitation	123	0	123
NE	01	12	50	02	00	06100	Impôts	0	0	0
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							20.505	-140	20.365	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
NE	01	71	12	01	00	06100	Terrains - acquisition	0	0	0
NE	01	71	32	01	00	06100	Constructions - acquisition	0	0	0
NE	01	72	00	01	00	06100	Immobilisations en cours et acomptes versés - acquisition	500	0	500
NE	01	72	00	02	00	06100	Projets à mener pour la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'Habitation	1.000	0	1.000
NE	01	74	10	01	00	06100	Matériel roulant - acquisition	0	0	0
NE	01	74	22	01	00	06100	Matériel et mobilier - acquisition	480	0	480
NE	01	74	40	01	00	06100	Immobilisations incorporelles - acquisition	142	0	142
NE	01	75	00	01	00	06100	Constitution de stocks	0	0	0
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL							2.122	0	2.122	
Programme 02 - OPERATIONNEL							952.942	67.127	1.020.069	
Titre I DEPENSES COURANTES										
NE	02	03	10	03	00	06100	OID: Amort, Rdv, Provisions	0	0	0
NE	02	03	10	04	00	06100	OID: charges diverses	10	0	10
NE	02	12	21	02	00	06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (CH)	1.165	15	1.180
NE	02	12	21	01	00	06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (PAT)	1.104	0	1.104
NE	02	21	10	01	00	06100	Intérêts sur la dette	92.740	5.224	97.964
NE	02	21	30	01	00	06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (RW)	0	0	0
NE	02	21	30	02	00	06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (Guichets)	0	0	0
NE	02	41	10	01	00	06100	Cotisation de solidarité emprunteurs - versement à la RW	280	0	280
NE	02	41	10	02	00	06100	Surplus subventions anciennes mesures à rembourser RW (CL)	0	0	0
TOTAL pour le Titre I DEPENSES COURANTES							95.299	5.239	100.538	
Titre II DEPENSES EN CAPITAL										
NE	02	51	21	01	00	06100	Subvention de fonctionnement des entités locales	497	50	547
NE	02	53	20	01	00	06100	Réductions de mensualités (CL/HT) octroyées aux clients	64	0	64
NE	02	53	20	02	00	06100	Primes et subsides affectés en RA des crédits	71.352	28.785	100.137
NE	02	81	70	01	00	06100	Intérêts payés sur SWAPS	4.311	0	4.311
NE	01	83	00	01	00	06100	Libérations de prêts aux clients - avec taux	140.000	0	140.000
NE	01	83	00	02	00	06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% Energie	181.793	26.547	208.340
NE	01	83	00	04	00	06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% Garantie Locative	1.650	0	1.650
NE	02	85	17	01	00	06100	Libérations d'avances aux guichets - avec taux	210.000	0	210.000
NE	02	85	17	02	00	06100	Libérations d'avances aux guichets - 0%	8.036	2.812	10.848
NE	02	91	10	01	00	06100	Amortissements des emprunts	179.764	7.659	187.423
NE	02	91	31	01	00	06100	Remboursement avance RW 0% Energie	51.727	-3.833	47.894
NE	02	91	31	02	00	06100	Remboursement avance RW 0% - Prêt Jeunes (2019)	6.178	-14	6.164
NE	02	91	31	03	00	06100	Remboursement avance RW 0% - Garantie Locative	964	0	964
NE	02	91	35	01	00	06100	Amortissements des avances Communauté Germanophone	1.307	-118	1.189
NE	02	91	35	02	00	06100	Amortissements des avances directes RW	0	0	0
TOTAL pour le Titre II DEPENSES EN CAPITAL							857.643	61.888	919.531	

